n°74
[Juillet - Août - Septembre 2015]



LE JOURNAL DU VILLAGE DE LA JUSTICE

www.village-justice.com



ÉDITO





LE JOURNAL DU VILLAGE DE LA JUSTICE

est édité par LEGI TEAM
17, rue de Seine
92100 Boulogne
Tél. : 01 70 71 53 80
Fax : 01 46 09 13 85
www.legiteam.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Emmanuel FONTES

ABONNEMENTS
Michel PONSARD
Tél. : 01 70 71 53 84

MAQUETTE
Cyriane VICIANA
pao@legiteam.fr

Dépôt Légal N ° 99027
ISSN : 2257-4581

PUBLICITÉ
Régie exclusive : LEGI TEAM
Pierre MARKHOFF
legiteam@free.fr
Ariane MALMANCHE
amalmanche@legiteam.fr
Emmanuel FONTES
e.fontes@legiteam.fr

IMPRIMEUR
PURE IMPRESSION
451, RUE DE LA MOURRE
ESPACE COM. FRÉJORGUES EST
34130 MAUGUIO

DIFFUSION AVOCATS
16 000 exemplaires

Comment faire évoluer les cabinets d'avocats dans l'environnement actuel ?

Cette interrogation fait l'objet de nombreuses discussions depuis quelques temps déjà et les réponses qui y sont apportées sont loin d'être figées ! L'évolution que vit notre société et qui impacte, en autre, le marché du droit est loin d'être terminée. Pour autant, il est nécessaire de réfléchir et de construire des nouveaux modes d'exercice de la profession d'avocat.

C'est pourquoi, le Village de la Justice et le Barreau entrepreneurial, vous propose une soirée de réflexion sur le thème des nouveaux paradigmes du cabinet d'avocat, le 24 septembre 2015 à la Maison du Barreau (page 22). Ces deux entités du monde des avocats, pour qui les problématiques de développement et de management du cabinet sont fondamentales, ont en effet choisi de s'associer pour tenter de répondre aux multiples questions que les avocats se posent aujourd'hui.

A l'heure où la demande de droit est de plus en plus forte et que paradoxalement les besoins de droit sont loin d'être satisfaits, à l'heure où la concurrence fait rage avec le développement des start-up du droit et où les technologies digitales envahissent et bouleversent tout, il est temps de ne plus tergiverser, d'accepter ce nouvel environnement et de faire des atouts de la profession une force !

Encadrée par une déontologie, garantie d'une sécurité pour le justiciable, dotée d'une véritable expertise juridique, les avocats ont une valeur ajoutée incontestable à mettre en avant pour y parvenir. Tout en s'appuyant sur les possibilités offertes par le numérique et en s'adaptant aux nouveaux usages des clients devenus « les maîtres du jeu », la profession est tout à fait en mesure de faire face à ces évolutions.

Changer son mode d'information, ses pratiques, son mode de communication, son mode de travail effectif au quotidien, innover et proposer de nouveaux services doivent être les orientations d'aujourd'hui.

Alors, nous vous attendons nombreux pour participer à cette soirée exceptionnelle du 24 septembre 2015 !

Retrouvez également dans ce numéro un dossier consacré aux associations du barreau de Paris (page 4) où chacun trouvera nécessairement son bonheur, tant elles sont multiples et diverses, ainsi que plusieurs articles pratiques : comment choisir un détective ou un enquêteur privé ? (page 24), la prévoyance santé et retraite : profiter des changements en cours (page 30).

Bonne lecture et bonne rentrée !

Laurine Tavitian, Responsable Editoriale et
Laurent Samama, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre,
Directeur du Barreau Entrepreneurial

Les nouveaux paradigmes du cabinet d'avocat
24 septembre 2015 à 18h30 à la Maison du barreau
1, rue de Harlay - 75001 Paris. Entrée gratuite.

ASSOCIATIONS DU BARREAU DE PARIS : IL Y EN A POUR TOUS LES GOÛTS !



Si vous souhaitez vous investir dans le milieu associatif, que ce soit pour votre travail, votre culture, vos loisirs, votre envie de vous engager dans une cause, et surtout rester proche de vos confrères, vous trouverez nécessairement l'association qui vous correspond parmi les associations du barreau de Paris tant elles sont diverses et nombreuses.

L'objectif de ce dossier, très différent de nos sujets habituels et un peu plus léger pour attaquer la rentrée, est de vous en présenter la vie associative de votre barreau.

Toutes les associations n'ont pas pu être citées dans ce dossier mais vous pouvez toutes les retrouver dans l'annuaire qui leur est consacré ou sur le site de l'ordre : www.avocat-paris.org.

Le bureau des associations : un acteur de la vie associative du Palais

Le bureau des associations est tout d'abord l'interface entre l'avocat qui souhaite créer son association et l'Ordre des avocats. Il est à la disposition des avocats pour les aider notamment sur la partie administrative nécessaire à la création. Tout le monde peut créer une association loi de 1901 en suivant la procédure classique d'enregistrement à la Préfecture, puis choisir de se faire inscrire pour être répertorié dans l'annuaire parmi les associations du barreau de Paris. Il peut s'agir d'avocats ou de non avocats qui ont un lien avec le monde juridique, tels que des juristes d'entreprise, cependant il doit y avoir un avocat au sein du bureau de l'association pour qu'elle puisse figurer dans l'annuaire.

Les associations souhaitant être domiciliées avec l'adresse postale de l'Ordre et faire partie des associations du barreau de Paris répertoriées dans l'annuaire doivent demander l'autorisation au bâtonnier. Pour cela, il faut que l'association n'existe pas déjà ou n'ai pas un intitulé qui ressemble à une autre, mais aussi que son objectif soit intéressant pour l'Ordre et les avocats en général. Cette demande d'autorisation n'est pas obligatoire, les avocats sont libres de ne pas passer par l'Ordre. Mais généralement, ils préfèrent le faire car cela leur permet de figurer dans l'annuaire et pour celles qui le souhaitent d'être domiciliées à l'Ordre, ce qui est pratique pour bénéficier d'une adresse fixe en cas de changement d'adresse des cabinets d'avocats des membres du bureau de l'association.

Ensuite, le bureau des associations participe à la vie des associations en leur apportant de l'aide au quotidien sur l'organisation et la communication de leurs évènements. Le bureau des associations est la passerelle nécessaire pour se faire connaître mais une fois répertoriées dans l'annuaire beaucoup d'associations ne le sollicitent pas et s'organisent seules.
Pour celles qui le souhaitent et dans la mesure du possible, le bureau peut les accompagner en :

- prenant les inscriptions quand elles organisent des colloques, pièces de théâtre, concerts, tournois, compétitions, diners annuels…
- gérant la billetterie quand l'événement le nécessite,
- communiquant sur leurs évènements : le bureau transmet les demandes au service de la communication qui peut mettre en ligne leurs annonces dans la rubrique dédiée et les faire figurer dans le bulletin hebdomadaire du barreau,
- communiquant auprès des commissions ouvertes lorsqu'il s'agit d'une formation. Le bureau s'occupe aussi de toutes les réunions des commissions ouvertes qui font des formations et qui ont des carnets de diffusion très importants d'avocats spécialisés par domaine du droit,
- communiquant par email ou newsletter quand l'association dispose d'un fichier membres.

Les avantages de l'inscription au barreau de Paris

Les associations inscrites au barreau de Paris bénéficient gratuitement une à deux fois par an d'une salle, plus ou moins grande, à la maison du barreau afin d'organiser leur assemblée générale ou leur manifestation. Il peut s'agir de l'auditorium, des salons ou de salles au Palais de Justice telle que la Bibliothèque.

L'Ordre peut subventionner les associations une fois par an. Pour en bénéficier, il faut remplir un dossier extrêmement détaillé et le déposer à la direction financière de l'Ordre. Ce dossier doit comporter notamment les raisons de la demande de subvention, la présentation du projet, une argumentation solide sur sa contribution au rayonnement du barreau de Paris et des chiffres...

La direction financière de l'Ordre les examine, puis les présente au conseil de l'ordre qui vote puis transmet les résultats des demandes au bureau des associations qui informera les associations.

L'Ordre subventionne des associations tous les ans en fonction des dossiers reçus mais il ne peut pas répondre à toutes les demandes. Les associations subventionnées sont celles qui ont des projets porteurs contribuant au rayonnement du barreau de Paris ou qui ne peuvent pas vivre sans subvention. Il n'y a pas de règle, elles sont vraiment accordées en fonction du projet soumis dans la mesure du possible. Quand il y avait moins d'associations et que l'ordre était plus petit, toutes les associations pouvaient être subventionnées dans la mesure du raisonnable, en fonction d'un projet aussi. On considérait que c'était les avocats qui représentaient la profession, qui faisaient le barreau et sa convivialité donc on leur attribué des subventions assez facilement. Aujourd'hui, il est beaucoup plus difficile d'obtenir une subvention car les associations et les avocats sont beaucoup plus nombreux. Il y en a beaucoup qui en font la demande et ne l'obtiennent pas.

Sous le bâtonnat de Jean-Marie Burguburu, a été créée la journée des associations afin de les mettre en avant et de permettre aux avocats de les découvrir. Cette journée, qui n'a pas été renouvelée sous tous les bâtonnats qui ont suivi, était organisée sur la Place Dauphine. Les associations qui le souhaitaient et qui étaient sélectionnées pouvaient tenir un stand, organiser des jeux, des tombolas…

La diversité associative du Barreau de Paris

Les associations, qui sont environ 280 (la majorité est plus ou moins active mais certaines sont en sommeil), sont classées au sein de 11 catégories au sein d'un annuaire mis à jour régulièrement par le bureau des associations et disponible également sur le site de l'ordre :
- Juridiques et professionnelles nationales : 70
- Juridiques et professionnelles internationales : 19
- Pays du monde : 32
- Droits de l'Homme : 9
- Solidarité : 14
- Femmes : 9
- Régionales : 14
- Confessionnelles : 7
- Culture et loisirs : 29
- Sportives : 30
- Syndicats : 9
- Autres : 8

A chaque domaine du droit son association

Les associations juridiques professionnelles sont les plus nombreuses. Axées sur l'expertise juridique dans tel ou tel domaine du droit, elles permettent aux confrères de se réunir et d'échanger sur leur travail avec des objectifs variés : informations, formations, participations à l'évolution de la réglementation… Il y a celles dont l'objet porte sur les grands domaines du droit :

- l'association des avocats de la famille,
- l'association des avocats en propriété industrielle,
- l'association des avocats pénalistes,
- l'association des avocats en droit boursier,
- l'association des avocats praticiens du droit de la concurrence,
- l'association des avocats fiscalistes,
- (…)

Droit et Procédure (www.droitetprocedure.com/fr/) est l'association des anciens avoués désireux de perpétuer un idéal et leurs traditions. Elle a pour objet de :
- contribuer dans le domaine du droit et plus particulièrement de la procédure à la formation permanente des professions judiciaires et juridiques,
- proposer et étudier tous projets de textes, participer à tous travaux de doctrine et favoriser la conciliation,
- la médiation et l'arbitrage
- faciliter l'exercice quotidien de leur profession par la mise en place de services communs et aider ses membres en difficulté,
Elle participe et organise de nombreux colloques et formations seules ou en partenariat avec d'autres associations.

Mais il y a aussi celles qui ont choisi de s'intéresser à un domaine du droit assez restreint telles que l'association des avocats mandataires en transaction immobilière, l'association des avocats de l'automobile, l'association des avocats mandataires sportifs…

Avocats, droits, Psychiatrie a été créée en 2013 et compte une trentaine de membres. Elle s'adresse aux avocats qui pratiquent le contentieux de l'hospitalisation sans consentement. La loi du 5 juillet 2011 permet une intervention du juge des libertés et de la détention (JLD) pour le maintien d'une personne en hospitalisation sans son consentement pour une période de plus de 15 jours. Un système de permanence a donc été mis en place dans tous les barreaux suite à l'entrée en vigueur de cette loi pour que les avocats puissent défendre les personnes devant le JLD. Létizia Monnet-Placidi, trésorière de l'association énonce « *nous étions au départ un groupe de 4 confrères à nous interroger sur cette problématique et avons jugé qu'il serait intéressant de nous regrouper sous forme d'association avec pour objectif un échange d'informations et de jurisprudences. Il s'agit d'une association nationale, elle ne s'adresse donc pas uniquement aux avocats du Barreau de Paris. Pour en être membre, l'avocat doit être inscrit sur les listes de permanence ou doit pratiquer ce type de contentieux et pouvoir le justifier. Comme dans toutes les associations, nous avons une assemblée générale annuelle. Nos échanges se font essentiellement par mail et via la mise en place d'une plateforme en ligne qui nous permet de prendre connaissance de la jurisprudence obtenue / trouvée par les uns et les autres. L'intérêt de faire partie de cette association est de pouvoir bénéficier des résultats obtenus par les autres. Si une décision favorable a été rendue par un juge ou devant une Cour d'appel, nous devons en prendre connaissance afin de pouvoir nous en servir comme argumentaire dans nos propres conclusions. C'est ce qui constitue le principal de notre activité* ».

L'association des avocats en droit du sport (Site : www.aadsport.com) n'a que quelques mois d'existence, elle a été créée en janvier 2015 par 10 confrères sur la base de 2 constats. Christophe Bertrand, son Président explique « *De plus en plus d'avocats veulent pratiquer le droit du sport et sont en demande de conseils et aucune association n'existait car ceux qui pratiquent vraiment cette matière ne sont pas nombreux. Nous nous adressons à un public qui n'est pas très étendu comme le droit social ou le droit des affaires. Entre 50 et 100 avocats pratique cette matière plus ou moins régulièrement. A l'heure actuelle, elle compte 22 membres et il y a des demandes d'adhésions en cours d'étude par le comité directeur. L'association souhaite travailler sur des sujets qui nécessitent une réflexion collective sur les solutions juridiques à apporter à certaines problématiques tel que le mandataire sportif. Nous avons mis en place 4 commissions : déontologie, règlement des litiges, pouvoirs publics et réglementation, mandataire sportif. Les membres se réunissent de manière régulière et nous avons créé un site internet pour réfléchir à des sujets dans chacune de ces commissions. Nous allons aussi organiser des petits déjeuners ou des soirées de travail, des colloques, séminaires…*

L'intérêt de cette association est de se fédérer et de pouvoir apporter la vision des avocats praticiens en droit du sport à tous les organismes décideurs (l'Ordre, le CNB, le législateur, le gouvernement, les ligues de sport) dès lors qu'un changement de réglementation relative au sport est décidé. »

Le Club des avocats environnementalistes (C.D.A.E) a été créé il y a un peu plus de deux ans et rassemble une soixantaine de cabinets qui font du droit de l'environnement de façon dominante voire exclusive. Le Club se réunit en assemblée générale annuelle une fois par an avec un invité d'honneur et tous les trimestres. Une conférence annuelle est aussi organisée par le club et l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sols (UPDS). La dernière a eu lieu le 26 juin 2015 au Sénat sur les décrets d'application de la loi ALUR en matière de sites et sols pollués. « *L'objectif de ce Club est de réunir les praticiens à la fois pour mieux se connaître, faire avancer un certain nombre de sujets communs notamment la question des appels d'offre publics en droit de l'environnement et essayer de se coordonner dans les différentes commissions dans lesquelles les praticiens peuvent être mis à contribution soit par les parlementaires, soit par le gouvernement, soit par la commission européenne. C'est enfin et surtout pour que cette petite place des environnementalistes, dans cet immense barreau qu'est le barreau de Paris, soit conviviale et agréable. Le Club est réservé aux avocats exerçant le droit de l'environnement mais pas exclusivement aux avocats du barreau de Paris. Il faut être parrainé pour y rentrer* », explique Yvon Martinet, son Président.

Garder le lien avec ses origines

Les associations du barreau de Paris peuvent aussi permettre de garder le lien avec ses origines en échangeant et en partageant cette affinité avec ses confrères lors de moments de convivialité autour d'un diner, pendant une sortie organisée par l'association. Mais ces associations peuvent aussi avoir pour objet de s'intéresser et de s'investir dans les causes liées à son pays d'origine ou de favoriser l'entraide entre confrères.

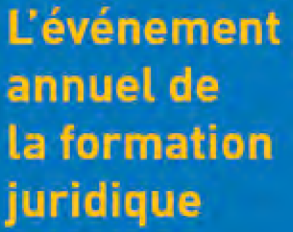
Il peut s'agir d'**associations régionales** :
- Cercle des juristes alsaciens et lorrains,
- Association des ardéchois du Palais,
- Association amicale du Palais bourguignon,
- Les Ch'tis du Palais,
- Languedociens du Palais,
- Bretons du Palais,
- (…)

L'association des savoyards et dauphinois du Palais a été créée il y a 20 ans. « *Elle a vocation à rassembler les avocats du barreau de Paris d'origine ou d'adoption savoyarde ou dauphinoise autour d'un ou deux débats républicains chaque année c'est-à-dire lors d'un diner autour d'un homme ou d'une femme politique, économiste, scientifique, elle-même ou lui-même de ces origines pour partager un moment de connaissance et de convivialité* » nous confie Yvon Martinet, son Président d'honneur.

L'association Les Corses et amis de la Corse du Palais a été créée à la fin des années 1990 sous l'impulsion de Jean-Christophe Guerrini et du bâtonnier Francis Teitgen qui est Président d'honneur de l'association. Elle compte environ 250 membres dont une majorité d'avocats, quelques magistrats et huissiers. « *A l'origine, le premier objectif de l'association était de créer un pont entre des jeunes confrères ayant fait leurs études à Corte ou à Aix souhaitant faire un stage ou trouver une première collaboration à Paris et le réseau des membres de l'association. Notre but est aussi de réunir des personnes qui sont d'origine corse ou amis de la Corse et de créer un pont avec le barreau d'Ajaccio et de Bastia que ce soit pour des postulations ou des échanges de compétences. Nous organisons une à deux fois par an un apéritif dinatoire ou une sortie afin de découvrir les travaux de personnes qui ne sont pas nécessairement avocats comme par exemple une sortie chez un coutelier corse installé à Paris. Nous réunissons à chaque événement entre 100 et 120 membres. Nous organisons aussi une fois par an ou tous les 18 mois un Congrès qui s'appelle les Juris Corsica* » explique François-Xavier Emmanuelli, Président de l'association depuis 3 ans.

Mais il peut aussi s'agir d'**associations en lien avec**





L'événement annuel de la formation juridique





- 20h de formation validées
- 29 ateliers d'actualité
- Un cadre exceptionnel : le Palais des Papes

Inscription en ligne sur **www.ateliersomnidroit.fr**



Un événement proposé par







Droit des affaires, fiscal, social, immobilier, famille, pénal, procédure ...

29 ateliers au choix dans les domaines les plus variés :

- Réforme du droit des contrats
- Durée du travail : actualité et conséquences pour les entreprises
- Actualité de la fiscalité patrimoniale
- Transmission d'entreprise à titre gratuit : focus sur le pacte Dutreil
- Actualité des baux commerciaux
- Actualité du droit de la copropriété
- Actualité du droit des successions
- Contrôle URSSAF : procédure, sanctions, contestation du redressement

Parmi nos 40 intervenants experts :



Laurent OLLEON
Conseiller d'État



Paul-Henri ANTONMATTEI
Professeur à l'Université Montpellier I,
Avocat associé, Barthélémy Avocats



Agnès LEBATTEUX-SIMON
Avocat au Barreau de Paris,
Professeur à l'I.C.H (CNAM)



Nicolas GENTY
Avocat Associé en charge des activités Contrats - Concurrence - Distribution, EY Avocats



Marie-Laurence BOULANGER
Avocat associé,
Cabinet Fromont Briens

Les temps forts

Jeudi 15 octobre

Cocktail dînatoire et soirée « Le défi du chevalier noir »



Vendredi 16 octobre

Conférence ANAAFA sur les statistiques de la profession



Vendredi 16 octobre

Jeu de piste de nuit dans le Palais des Papes



RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

DALLOZ FORMATION
45 rue Liancourt - 75014 Paris
www.ateliersomnidroit.fr

Email : **inscription@dalloz.fr**
Tél : 01 40 64 13 00

DALLOZ

un ou plusieurs pays du Monde à l'image de :
- Association des avocats africains, antillais et autres de France,
- Association Afrique du barreau de Paris
- Avocats sénégalais de France,
- Associations des juristes français et allemands,
- Avocats d'origine chinoise de France,
- Société des avocats franco-iraniens,
- Association francophone des juristes et avocats hébraïsant (http://www.afjah.com/),
- Association des avocats et juristes pour le Liban,
- Mais aussi des associations en lien avec la Tunisie, la Suisse, le Portugal, la Russie, le Québec, le Maghreb, le Proche Orient (…).

La peña du Palais (La peña est une sorte de club informel où les personnes se réunissent pour discuter) est une association récente puisqu'elle a été créée il y a 18 mois. Elle compte une cinquantaine de membres et a pour objectif de réunir tous les membres de la famille du barreau et de la famille judiciaire qui ont un lien avec le monde hispanique (espagnol, sud-américains inscrits au barreau de Paris, ou de parisiens qui ont fait une partie de leurs études ou exercé dans un pays hispanophone). Pour Jacques Bouyssou, Président de la peña du Palais, « *L'idée est de faire vivre cette hispanité du Palais par des réunions conviviales qui sont généralement des diners dans des restaurants espagnols. L'objectif de cette association est de pallier l'atténuation du lien confraternel lié au fait que nous sommes prêts de 28 000 avocats et que par définition on ne peut pas tous se connaître. Pourtant il est important de garder ce lien. C'est un peu ce que font toutes les associations et celle-là en particulier. L'intérêt d'en faire partie est donc de garder un lien avec les confrères et de soigner sa culture hispanique ou hispanophone en rencontrant d'autres personnes qui partagent la même culture* ».

L'association des juristes franco-britanniques (www.afjb.org) est une association très active qui compte de nombreux membres. Elle a pour objet:
- de favoriser d'une manière générale la formation et la pratique du droit français et du Royaume-Uni, notamment dans le cadre du droit européen et,
- de resserrer les liens juridiques, économiques et culturels entre la France et le Royaume-Uni en favorisant des échanges entre des juristes des deux pays.

L'association française des avocats et juristes arméniens est née en 1993 suite à l'indépendance de l'Arménie en 1991, l'idée étant de contribuer à la création d'un État de droit en Arménie. Elle compte une centaine de membres qui se réunissent lors d'un diner annuel et la vingtaine de membres actifs, incluant le conseil d'administration, se réunit régulièrement en fonction de l'actualité, allant parfois jusqu'à une fois par semaine.
« *Pour nous, il était nécessaire que les avocats du barreau de Paris puissent participer à la création d'un droit, en apportant une petite pierre à l'édifice et une aide juridique et judiciaire à l'Arménie et sa diaspora. La situation du barreau arménien était assez catastrophique, nous nous sommes donc dans un premier temps rapprochés de l'Université d'Erevan où nous avons fait des cours de droit français. Puis le barreau d'Arménie a évolué, nous avons noué des relations avec lui ce qui nous a permis de promouvoir la CARPA en Arménie, celle-ci ayant été créée à l'issue d'un colloque organisé en 2008 sur les acteurs du droit français. Nous sommes aussi entrés en contact avec des confrères, militants des droits de l'homme et avons réalisé de nombreuses missions d'observations judiciaires sur des procès politiques. Nous sommes assez investis dans la cause arménienne et notamment dans la reconnaissance du génocide de 1915. Cette année à l'occasion du centenaire, nous avons organisé le 27 mai 2015 un grand colloque sur les génocides du 20ème siècle face à leurs juges* » explique Alexandre Couyoumdjian, le Président de l'association.

Justice pour le Cambodge (www.justicepourlecambodge.org) est une association française, créée en 2004, qui a pour mission de promouvoir les droits des victimes des Khmers Rouges et en particulier de les assister et de les représenter devant les Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC) qui ont été créées pour juger les hauts dirigeants du régime khmer rouge ainsi que les principaux responsables des

crimes commis sous l'empire du régime du « Kampuchéa démocratique » entre 1975 et 1979.

Des associations sportives dynamiques

Les associations sportives sont souvent très dynamiques au sein du barreau et contribuent à son rayonnement tant national qu'international grâce notamment à l'organisation de tournois inter-barreaux et internationaux. A peu près tous les sports sont représentés :
- Amicale des ceintures noires du Palais (arts martiaux),
- Association des avocats amateurs d'alpinisme (AVOCALPI),
- Association des joueurs de Badminton,
- Basket club du Palais,
- Golf club du palais,
- Les grenouilles du Palais (course de motos - http://grenouillesdupalais.jimdo.com/),
- Maitres et kilomètres (marche à pieds)
- Squash au palais,
- Les filles dans le vent, Cercle de voile au barreau de Paris (voile)
- (…)

Des associations sportives se créent régulièrement tel que les **pilotes du palais** (http://www.pilotesdupalais.fr/) qui est en cours de création. L'association souhaite être très active et communiquer avec les avocats en interne.

Le rugby club du Palais est une association très importante dans la vie du Palais qui réunit beaucoup de membres. Pour Jacques Bouyssou qui en fait partie, « *Elle est très utile car elle est très transversale. Elle réunit des personnes qui appartiennent à toutes les familles du Palais (barreau d'affaires dans des cabinets anglo-saxons, avocats individuels…). C'est une façon de vivre la confraternité de façon très chaleureuse. La vie d'une équipe de confrères sur le terrain est vraiment un moment sympathique. C'est une association très active dans la vie du Palais, qui participe à sa convivialité et contribue au rayonnement international du barreau de Paris car elle organise une coupe du monde des barreaux tous les 2 ans dans le pays où se déroule la coupe du Monde de Rugby ainsi qu'un tournoi des 6 barreaux en parallèle du tournoi des 6 nations* ».

L'association du Football club du palais est une association sportive de la pratique de football créée en 1958, réservée aux avocats du Barreau de Paris mais dans laquelle sont acceptés les confrères des barreaux voisins et les proches qui ne sont pas nécessairement avocats. « *Elle compte actuellement une cinquantaine de membres actifs licenciés par la Fédération Française de Football. Deux équipes participent à des championnats dont les matchs ont lieu tous les lundi soir. L'association participe également des tournois nationaux et internationaux. Le dernier en date s'est déroulé à Bordeaux suite à l'invitation du Barreau de Bordeaux qui nous a convié avec les équipes d'Aix en Provence et de Nice. Nous organisons aussi régulièrement des diners pour que, en marge du foot, nous puissions nous retrouver dans des endroits conviviaux* ». explique Jean-Marc Zerbib, son secrétaire général. Pour Lucien Felli, son Président, « *la spécificité de cette association est qu'elle a beaucoup contribué au rayonnement externe du barreau de Paris en effectuant de nombreux déplacements à l'étranger et en faisant venir des équipes de barreaux français et internationaux. Nous participons notamment à la Mundiavocat qui est la coupe du monde de football des avocats* ». « *Ce tournoi a lieu tous les 2 ans, le prochain sera en Espagne. C'est un grand événement qui réunit entre 70 et 80 équipes du monde entier dont les tranches d'âges sont diverses et variées (junior, senior, vétéran)* », précise Jean-Marc Zerbib.

Des associations culturelles et loisirs très vivantes

Musique, littérature, théâtre, art, chasse, chant, bibliophilie, jardinage… là encore chaque avocat pourra s'adonner à sa passion ou s'en découvrir une. Parmi elles, vous trouverez notamment :

Le Palais littéraire et musical, créé en 1913, compte 300 membres actifs. Il organise des soirées à un rythme variable, environ une fois par mois en privilégiant l'intervention d'avocats ou de magistrats sur les thèmes de la littérature et de la musique.
Il fait également intervenir des auteurs littéraires tels que Jean-Marie Rouart et Philippe Meyer, ce qui constitue un plus pour les membres. Cette association organise également un festival, créé il y a 2 ans, au cours duquel, pendant une semaine, se déroulent des

représentations : conférence de littérature, concert de musique avec l'appui des associations, les maîtres chanteurs qui est une chorale assistée de pianistes et l'orchestre du Palais de l'association la voix de son maître, et pièce de théâtre.
Pour Stéphane Lataste, secrétaire général du Palais littéraire et musical, « *l'intérêt d'une telle association pour un avocat est de pouvoir se cultiver. Pour être un bon avocat, il faut être de son siècle, de son temps et avoir un minimum de culture. En étant au Palais littéraire, il peut rester en contact avec une certaine réalité culturelle et aiguiser sa curiosité sur des thèmes très divers* ».

La voix de son maître est une association qui a été créée en 1999 par André Fourcade. Elle regroupe majoritairement des avocats musiciens et chanteurs mais elle est ouverte à tous. Elle compte 6 formations musicales :
- un orchestre de Jazz « Jazzband du Palais »,
- un orchestre Blues Jazz « Jazz à la Cour »,
- un orchestre Rock Soul Music « Relaxes »,
- un orchestre Variétés françaises « Derobes »,
- une chorale « Chœur du Palais »,
- un orchestre classique « orchestre du Palais » dirigé par un chef d'orchestre avocat.

Pour son Président, André Fourcade qui est très investi dans l'association, « *c'est une très bonne activité pour les avocats car cela les fait sortir de leur quotidien professionnel et cela leur permet de se rencontrer, de parler d'autre chose que de leur métier, la musique pour eux est très importante. Chaque orchestre répète chaque semaine et joue 2 à 3 fois dans l'année à l'auditorium de la maison du barreau, dans des salles des fêtes, sur des péniches, dans des églises…* ». Elle peut aussi se produire pour des évènements familiaux ou amicaux (mariages, baptêmes, anniversaires...), pour des évènements professionnels (la rentrée du barreau, la proclamation des résultats des élections au bâtonnat, les évènements des associations…) ou pour des œuvres humanitaires (prisons, maisons de retraite…).

Acteurs avocats associés est la troupe de théâtre du barreau de Paris. Elle se représente une à deux fois par an. À titre d'exemple, elle a joué la pièce Kroum l'ectoplasme de Hanokh Levin du 31 mars au 6 avril 2014 à la bibliothèque du Palais de Justice.

Le bridge Club du Palais est une petite association, mais elle organise des tournois plusieurs fois dans l'année.

Parmi les associations « culture et loisirs », certaines sont originales et ludiques comme par exemple, les amis d'Elton John, les papillons au palais (promotion et défense du port du nœud papillon), les toqués du Palais, les tintinophiles du palais, le club du chocolat ou encore les robes vertes.

L'association des Robes Vertes a été fondée en 1996 et compte aujourd'hui environ 60 adhérents dont le point commun est la passion pour les jardins et le jardinage. Tous les professionnels du droit peuvent demander à s'inscrire à l'association Avocats, notaires, huissiers, magistrat, juristes, greffiers, etc. y sont tous les bienvenus. « *Des visites des plus beaux jardins de France et du Monde sont organisées et chacun peut donc découvrir de magnifiques jardins. L'année dernière, nous sommes allés aux Pays-Bas et il y a quelques années, nous sommes allés dans le Kent en Angleterre.*
Lorsque nous faisons notre assemblée générale une fois par an, nous effectuons des échanges de graines ou de boutures.
Une revue interne a vu le jour où chacun était libre de s'exprimer. La revue existe toujours aujourd'hui mais cela fait 2 ans qu'aucun numéro n'est sorti » explique Patrick Heftman, son président.

Le Club du chocolat au Palaix a été créé il y a 22 ans et compte plus de 200 membres. L'idée de cette association est de réunir tous les amateurs de chocolat qui sont dans le milieu juridique, judiciaire et politique autour de dégustation avec un thème conducteur. Il peut s'agir de soirée où sont présents plusieurs chocolatiers ou de visites de chocolaterie.

Mais aussi des associations très solidaires

Qu'il s'agisse de la défense des droits de l'homme, de l'aide aux plus démunis ou aux personnes en difficultés ou encore d'entraide aux confrères, là encore les associations du barreau de Paris ne manquent pas.

TES DÉCLARATIONS
AU PRIX D'UNE TRADITION

« Et avec ceci ? »

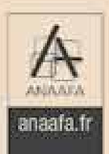
1€ HT/MOIS

À l'ANAAFA, la compta des jeunes avocats, **c'est 1€ par mois.**

Offre* valable 1 an pour tout avocat adhérent de l'ANAAFA
1€ HT/mois en 1ère année d'exercice et 16€ HT/mois en 2ème année.

* Comprend :
- l'établissement des déclarations fiscales et sociales (2035, CFE, CVAE, DAS-2),
- la transmission des journaux comptables (banques, caisses, opérations diverses, ...),
- l'édition des comptes (balances, grand livre, compte de résultat),
- la tenue du registre des immobilisations,
- le logiciel AIDAVOCAT COMPTA, formation et maintenance incluses,
- l'accompagnement dans les premières démarches et formalités administratives.





anaafa.fr

Fondée en 2009, **l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme** (AADH- www.aadh.fr) coordonne un soutien juridique neutre, gratuit et confidentiel auprès d'associations, ONG et autres structures dédiées à la protection des droits de l'homme et de l'environnement.
Plus de 15 000 avocats bénévoles mettent leur expertise à la disposition de l'AADH. Ils rédigent des consultations juridiques pour répondre à des problématiques juridiques rencontrées par ces organismes.
Dernièrement, l'AADH est venu au secours du Clan T'akdeintaan et de la Tribu Mapuche dans le cadre de sa campagne pour la protection des biens culturels des peuples indigènes.

L'association Avocats Sans Frontières France (www.avocatssansfrontiers-France.org) a vu le jour en 1998 et obtient en 2004 le statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations Unies. Elle compte environ une centaine de membres.
L'association intervient dans le monde entier pour apporter son aide et son expertise aux plus démunis. Dernièrement, elle a obtenu une précieuse victoire au Nigéria où elle a lutté contre la peine de mort. Grâce à elle, la Cour de justice de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) a reconnu la violation de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui interdit de condamner à mort les mineurs.

Avocats femmes et violences (http://www.afv-asso.com/) est une petite association composée d'avocates spécialisées en droit de la famille et des violences qui, 3 jours par semaine, tient une permanence téléphonique de 15h à 19h pour répondre aux victimes d'agressions sexuelles, viols, violences conjugales, violences physiques, morales… Elle organise aussi des formations. Le but de l'association est de combattre toutes les formes de violences et aussi de sensibiliser les magistrats et de faire évoluer la jurisprudence.

Moms à la barre a été créée par Valérie Duezz-Ruff il y a quelques années afin d'aider les consœurs enceintes et les parents dans l'exercice de leur profession. Elle vient notamment en aide aux mamans avocates pour des problèmes de suppléance dans les dossiers, de garde d'enfants…

Initiadroit est une association créée en septembre 2005, dont la mission est d'ouvrir le droit aux jeunes. Elle intervient notamment dans les collèges et les lycées à partir de cas pratiques mais aussi par des échanges sur le net à travers son site http://www.initiadroit.com/ qui contient un lexique, des questions-réponses, des études de cas et un dossier du mois.

L'association des avocats et juristes franco berbères (AAFJB) mène beaucoup d'actions citoyennes notamment dans les lycées, les écoles…

Dans le domaine des droits de l'homme, on retrouve également :
- Avocats du monde,
- Avocat sans frontières,
- Collectif international des avocats des droits de l'homme
- Institut de formation en droit de l'homme du barreau de Paris,
- Institut pour l'abolition universelle de la peine de mort,
- Juristes sans frontières

XXIIIe Congrès BRUXELLES

15 & 16 OCT 2015

ACE
Avocats Conseils d'Entreprises

ÊTRE AVOCAT DEMAIN

CASSER LES CODES

Création & impression : imagraph.fr



Lieu du congrès :
SQUARE BRUSSELS MEETING CENTRE
1, Rue Ravenstein - BRUXELLES

Consultez le programme sur votre smartphone et tablette en scannant ce Flash Code

TRAVAUX VALIDÉS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE POUR 12 HEURES

www.avocats-conseils.org

Dans le domaine de la solidarité, vous retrouverez aussi dans l'annuaire :
- Avocat pour la défense des droits des étrangers ,
- Association nationale des avocats de victimes de dommages corporels
- Droit de l'enfant (antenne des mineurs)
- Droit solidarité
- Droits d'urgence
- (…)

Les associations qui reviennent à la vie

Certaines associations peuvent être en sommeil pendant un certain nombre d'années mais retrouver une activité à un moment donné à l'image de ces deux associations :

- **L'association des cavaliers du Palais** existe depuis relativement longtemps puisqu'elle a été créée en 1994, mais était en sommeil depuis 2006. Vincent Ollivier, son président l'a reprise en juin 2015. « *L'idée est de réunir toutes les personnes qui sont attirées par le cheval au sein des professions judiciaires (avocats, notaires, huissiers, magistrats) du barreau de Paris et de Versailles. Nous sommes pour l'instant une trentaine et j'ai bon espoir qu'on soit une cinquantaine à la rentrée prochaine où j'organiserai une assemblée générale pour essayer de connaître les désirs des membres. Bien entendu, on va certainement organiser des promenades à cheval, des journées de découverte de la garde républicaine, du cadre noir de Saumur et à terme essayer d'organiser une compétition d'obstacles probablement entre avocats* » explique-t-il.

Les bibliophiles du Palais est une association ancienne qui était en sommeil depuis 1975-1980. Pour rappel, la bibliophilie est l'amour des livres et plus particlulièrement des livres rares et précieux. Ce sont des textes qui sont choisis souvent illustrés et imprimés en petit nombre au nom des sociétaires de la société de bibliophile. Stéphane Lataste, trésorier énonce qu' « *elle a repris son activité en 2012 sous l'égide du Bâtonnier Jean Castelain et s'est donnée pour but de publier à nouveau des livres de bibliophilie tous les 2-3 ans en privilégiant les textes de nos confrères. Nous avons imprimé un texte de François Sureau qui est un confrère, maintenant avocat au conseil d'Etat, qui s'appelle Le chemin des morts et que nous avons fait illustré par un autre confrère, Jacques Rohaut. Nous allons bientôt rééditer le texte de François Gibault Libera me. L'association compte aujourd'hui environ 150 membres et représente une bonne façon d'aborder la bibliophilie, pour les personnes qui ne la connaitraient pas, et de commencer une petite collection* ».

Les associations liées à un titre spécifique

Certaines associations sont réservées à une certaine catégorie de personnes telle que **l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence**. Elle compte environ 600 membres. C'est une association très importante de la vie du Palais car elle représente les promotions de 12 secrétaires qui représentent le barreau de Paris pendant un an. Pour Jacques Bouyssou, ancien secrétaire (promotion 1999), « *cette association permet de maintenir les liens dans la famille des anciens secrétaires de la conférence. C'est très*

transversal car c'est à la fois les 12 secrétaires de mon année, ensuite les secrétaires de ma lignée, sachant que je suis 5[ème] secrétaire puis, au delà, c'est toutes les promotions de la conférence du stage. Ce sont tous des confrères qui ont vécus des expériences passionnantes durant le concours et l'année de conférence. C'est une année qui compte et qui transforme une carrière d'avocat. Cette association fait le lien entre tous les confrères qui ont vécus cette expérience ».
« J'ai un regard un peu biaisé sur cette association car j'ai en été 20 ans le trésorier, j'ai connu de très près tous les présidents. Cela m'a beaucoup apporté sur le plan humain, j'ai été le bras droit de personnalités très diverses et extraordinaires. J'ai eu la chance d'avoir beaucoup de libertés, j'ai créé le site internet de l'association, j'ai relancé la publication des notices et discours qui sont prononcés chaque année à nos assemblées, j'ai organisé pas mal de petits évènements. Cela m'a beaucoup apporté. Aujourd'hui, en tant que membre, même si je suis trésorier adjoint, cela me permet de retrouver mes camarades de promotion ou de promotions voisines chaque année autour d'un banquet fort sympathique, de perpétuer cette tradition d'être dans un corps un peu à part et de servir le verbe qui constitue tout l'intérêt de la Conférence » nous confie Stéphane Lataste, son trésorier adjoint.

Beaucoup d'autres associations sont répertoriées dans l'annuaire dont nous n'avons pas pu parler ici : les associations confessionnelles, les syndicats, les associations de femmes, les associations juridiques et professionnelles internationales (association des médiateurs européens, association pour l'arbitrage international, union internationale des avocats…).

La richesse des associations du barreau de Paris est à l'image de la diversité des avocats qui le représentent et il est certain que chacun pourra trouver l'association la plus proche de ses attentes : travail, loisir, sport, culture, humanitaire… De nombreux avocats y sont déjà investis et très actifs et c'est grâce à eux que ces associations vivent et font rayonner le barreau. Alors, à votre tour ?

Laurine Tavitian

LES NOUVEAUX PARADIGMES DU CABINET D'AVOCAT.



Conférence le 24 septembre à la Maison du Barreau, co-organisée par le Barreau entrepreneurial et Le Village de la Justice.

Le numérique et les évolutions de la Société commencent à transformer en profondeur le Droit. Si la Société demande plus de droit, elle le demande autrement, par de nouveaux modes d'accès, de nouvelles mises en relation, de nouveaux langages.

Confrontés à une concurrence en développement rapide, les avocats ont des atouts, mais sont encore très nombreux à se demander comment faire le premier pas.
Comment trouver de nouveaux modèles ? Dans quels domaines ? Comment trouver les moyens d'investir ces lendemains ?

Avec des exemples concrets d'avocats « qui l'ont fait » et l'intervention de spécialistes du sujet, le Barreau de Paris et Le Village de la Justice proposent aux avocats une conférence unique pour libérer les énergies de la profession à partir d'idées réalisables et de témoignages.

Conférence pratique avec :

- Les avocats :
Leila HAMZAOUI (Avocate Associée et Présidente de la Commission Droit & Entreprise du CNB), Clarisse BERREBI (Avocate, ancienne Présidente de la commission Nouvelles technologies du CNB), Adrien Perrot (Avocat, membre fondateur de l'Incubateur du barreau de Paris), Laurent SAMAMA (Avocat, Directeur du Barreau Entrepreneurial de Paris)
- Les consultants :
Caroline NEVEUX (Associée fondatrice de Jurimanagement), Dominic JENSEN (Consultant en stratégie et organisation)
- Nicolas CORATO (Directeur de la communication de l'Ordre des Avocats de Paris), Christophe ALBERT (co-fondateur du Village de la justice)…
- Des témoignages d'avocats ayant innové dans leur fonctionnement.

En pratique :

Conférence gratuite entrant dans le cadre de la Formation continue, réservée aux avocats du Barreau de Paris, le 24 septembre 18h30 à 20h30 à la Maison du Barreau, suivie d'un cocktail.
Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles, sur le site http://www.efb.fr/formation-continue/formations/commissions-ouvertes.html à la date du 24 septembre, ou par email à barreauentrepreneurial@avocatparis.org.

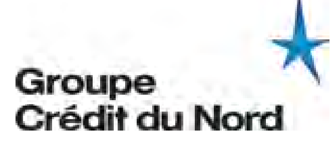




Partenaires :









Les nouveaux paradigmes du cabinet d'avocat

Une conférence
co-organisée par
Le Barreau Entrepreneurial de Paris & Le Village de la justice

24 sept 2015





18H30 à 20H30

Entrée gratuite pour les Avocats,
sur inscription sur
http://goo.gl/8HNR0j ou
barreauentrepreneurial@avocatparis.org



à la Maison du Barreau
2, rue de Harlay – 75001 Paris



Avec le soutien de :









COMMENT CHOISIR UN DÉTECTIVE OU UN ENQUÊTEUR PRIVÉ ?



Les agents de recherches privées communément appelés « détectives privés » sont des mandataires en recherche de preuves, de renseignements et d'informations. Enquête de solvabilité, recherche d'héritiers, preuve d'espionnage industrielle, contrôle de l'activité d'un salarié en arrêt maladie sont des exemples, parmi d'autres, des remarquables services que fournissent les détectives privés pour vous aider dans votre recherche de la manifestation de la vérité.

Véritables partenaires des avocats, ils sont régulièrement sollicités pour mener à bien des dossiers particulièrement complexes.

Comment choisir son agence ? Voici quelques éléments à prendre en compte au moment de sélectionner votre enquêteur privé.

La publicité

La profession d'agent de recherches privées est une activité libérale : si la publicité commerciale ne lui est pas interdite, elle doit être sérieuse et crédible.

Les enseignes, raisons sociales, plaques ou autres supports qui permettent d'identifier une personne morale exerçant l'activité de recherche privée, doivent mentionner le caractère privé de cette activité et ne pas comporter de mots susceptibles d'entraîner une confusion avec des services officiels tels qu'un service de police.

Les détectives peuvent s'ils le souhaitent insérer des annonces publicitaires sur tout support. Toute publicité doit mentionner obligatoirement le nom et l'adresse, la dénomination ou la raison sociale, ainsi que le numéro d'agrément de la personne physique ou morale qui l'appose ou la fait publier. Toutes ces informations, ainsi que la carte de visite professionnelle, ne doivent présenter

aucune ressemblance avec des documents officiels. Les termes « police », « sûreté », « sécurité », « territoire », « office » sont interdits sous peine des sanctions prévues par l'article 433-13 du Code pénal.

La formation

Afin de devenir agent de recherches privées, il est impératif d'avoir obtenu une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles.

Il n'existe que trois diplômes :

- la licence professionnelle « Sécurité des biens et des personnes, mention Enquêtes Privées » délivrée par le Centre de Formation Permanente de l'Institut de Droit et d'Economie de Melun ;
- la licence professionnelle «Agent de recherches privées» de l'Université de Nîmes ;
- l'Institut de Formation des Agents de Recherches (IFAR) de Montpellier ;

La formation dure environ une année universitaire et se termine par un stage en milieu professionnel. Après l'obtention de l'un de ces cinq diplômes reconnus, une demande d'agrément doit être formulée auprès du CNAPS qui effectuera une enquête de moralité puis décidera de délivrer l'agrément ou non.

L'expérience

L'expérience du professionnel et sa notoriété sont des critères à retenir pour les dossiers délicats, difficiles, sensibles ou importants. Votre choix doit se faire sur la réputation du professionnel. De même, son expérience est une bonne recommandation, car elle apporte le savoir qui permet au détective d'intervenir avec efficacité dans les domaines les plus variés ou les plus pointus de sa profession.

Sur l'identité du détective

Réclamez l'identité du dirigeant légal du cabinet s'il n'utilise pas son nom patronymique et exigez qu'il figure sur le contrat. Dans le cas d'une société vérifiez que l'identité du dirigeant légal figure sur les documents signés par l'agence et que le numéro du registre du commerce y soit mentionné.

Exiger un mandat écrit

Exigez toujours, selon le cas, soit un ordre de mission (contrat d'entreprise) soit un mandat. Mais dans tous les cas, exigez une convention écrite qui précisera :
- l'identité des deux parties ;
- les motifs de la demande ;
- la mission confiée au professionnel et ses pouvoirs ;
- les honoraires convenus (à l'heure, au forfait, etc.).

Dans le cas d'un « mandat à pouvoir » le mandant donne à son mandataire procuration d'agir en son nom et pour son compte et de prendre les décisions imposées par la conservation de la preuve : saisie d'un huissier, commande de documents, etc. Bien évidemment, un contrat doit toujours être rédigé en double exemplaire dont un sera conservé par le cabinet et l'autre remis au client.

La consultation

La consultation, à l'agence, est un bon moyen de d'évaluer l'enquêteur dans son cadre professionnel, de vérifier un certain nombre de points, à commencer par ses connaissances techniques, et de fixer les conditions

pratiques et financières de la mission. La consultation permet, en effet, de déterminer les moyens à mettre en œuvre en fonction des facilités ou des difficultés et, par voie de conséquence, d'apprécier les coûts. Le professionnel peut également vous conseiller utilement ou, si l'affaire ne relève pas de ses compétences, vous orienter vers le service public ou vers le technicien qui pourra vous aider. La consultation est parfois gratuite, parfois payante : il est normal d'indemniser les conseils et l'immobilisation du professionnel pendant la durée de sa prestation.

Il arrive aussi que la consultation soit déduite, en provision, du montant des frais et honoraires dus ce qui, dans ce cas, revient à sa gratuité mais seulement si votre client donne suite à l'affaire.

Il convient d'être très prudent à l'égard des agences qui, sur simple appel téléphonique, fixent des tarifs sans même connaître les tenants et les aboutissants ou les difficultés d'une affaire et les moyens qui devront être mis en œuvre.

La facturation

Le règlement par chèque bancaire est vivement recommandé et les chèques doivent toujours être rédigés à l'ordre du cabinet. En cas de paiement en numéraires, exigez un reçu, daté et signé du professionnel et comportant son identification complète. En fin de mandat, un relevé de frais et d'honoraires doit vous être fourni comportant, outre votre identité et celle de l'agence, le montant hors taxe, le montant de la TVA, le total TTC et les provisions déduites.

L'agence de recherches privées délivre obligatoirement une note d'honoraires sur laquelle doit figurer la mention de la taxe CNAPS d'un montant de 0,45% du montant hors taxes.

Les rapports

Si Internet facilite grandement les contacts entre clients et professionnels, il entraîne également des indiscrétions dangereuses (intrusions, piratages, interceptions, etc.) avec

tous les risques (escroquerie, chantage, tiers prévenus, etc.) que pourrait entraîner la divulgation des informations à des tiers (ou aux parties).

Préférez les rapports transmis par courrier ou par télécopie et assurez vous que le professionnel, s'il utilise le réseau internet, prend la précaution de chiffrer le message à l'aide d'un logiciel spécialisé.

L'assurance responsabilité civile professionnelle

L'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire. C' est une importante garantie pour les clients. En cas d'erreur ou de faute commise, dans l'exercice de ses fonctions par un professionnel, les clients peuvent se retourner contre l'agence avec la garantie de recevoir une indemnisation de sa compagnie d'assurance si la faute est retenue. Il convient donc d'exiger de l'agence une copie de son attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Sur la réglementation de la profession

La profession est strictement réglementée par la loi 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi 2003-239 du 18 mars 2003 ainsi que par les textes inscrits au titre II du chapitre VI du Code de la sécurité intérieure, créés par l'ordonnance du 12 mars 2012 et entrés en vigueur le 1er mai 2012. En outre, de rigoureuses conditions d'honorabilité lui ont été imposées.

Ces conditions (moralité, probité, bonnes mœurs, qualification, etc.) sont vérifiées par le Conseil nationale des activités privées de sécurité (CNAPS) qui est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'Intérieur.

Toute création d'agence nécessite une autorisation administrative et la direction d'un cabinet nécessite un agrément professionnel délivré par le CNAPS. Toutefois, le contrôle qu'exerce cette autorité administrative sur la profession n'altère aucunement le caractère libéral, privé et indépendant de la fonction. De plus, ce contrôle n'autorise pas le CNAPS à prendre connaissance de l'identité des mandants ou des dossiers traités.

Prenant en compte l'importance grandissante de la profession, notamment dans la recherche de preuves, le législateur a souhaité, par la loi du 18 mars 2003, apporter des garanties d'honorabilité et de professionnalisme aux personnes qui font appel aux cabinets d'enquêtes privées. Il lui a donné un statut, en renforçant son caractère libéral et en lui reconnaissant, également, le droit aux filatures.

Ces quelques conseils devraient vous permettre de sélectionner des professionnels crédibles et d'éviter de vous adresser à des cabinets non légalement encadrés et contrôlés par le CNAPS.

Réginald Le Plénier

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

LA PRÉVOYANCE SANTÉ ET RETRAITE : PROFITEZ DES CHANGEMENTS EN COURS.



À l'occasion de l'échéance, au 31 décembre prochain, de l'accord national sur la mutuelle complémentaire obligatoire, le Journal du Village de la Justice revient sur un thème majeur : la prévoyance santé et retraite, pour les avocats indépendants, les avocats salariés et les salariés d'avocats. Après avoir exploré les caractéristiques et les potentiels de ce nouveau dispositif, nous nous interrogerons sur l'état actuel des couvertures obligatoires général et complémentaire, et sur la possibilité d'en améliorer l'action.

Souscrire une mutuelle pour ses salariés

Quels critères de choix ?

Le panier de soins que vous devez offrir à vos salariés doit inclure, au minimum : la prise en charge intégrale du ticket modérateur, celle du forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée), de 125 % du tarif conventionné pour les prothèses et l'orthodontie[1], et de forfaits pour l'optique (100 € pour des verres simples et 200 € pour des verres complexes). D'autres éléments sont bons à prendre en compte pour assurer une qualité optimale des services : un tiers-payant qui assure l'avance des frais ; un réseau de professionnels partenaires qui proposent des tarifs et des services privilégiés ; la mise à disposition de conseillers pour l'accompagnement, et une action sociale pour les moments difficiles ; des services internet pour un vrai suivi des coûts et des remboursements. En tout cela, rappelez-vous à quel point vous bénéficiez de la bonne santé de votre employé.

Un contrat « responsable », avec incitation à la clé.

Pour lutter contre le nomadisme médical et limiter la hausse des dépenses de santé, le gouvernement et les partenaires sociaux ont mis en place des contrats dits « responsables et solidaires ». Ils offrent un taux de taxe sur les conventions d'assurance de 7 % au lieu de 14 %, ainsi que l'exonération de charges sociales et fiscales pour l'entreprise comme pour le salarié. Mais ils doivent pour cela respecter un certain nombre de critères :
• favoriser les remboursements qui s'inscrivent dans le parcours de soins coordonnés ;
• prendre en charge au moins 2 actes de prévention considérés comme prioritaires ;
• laisser à la charge de l'assuré : la participation forfaitaire (1€ applicable à tout acte et consultation médicale), la franchise applicable pour tous les médicaments (0,50€ par boîte de médicament), la majoration du ticket modérateur hors parcours de soins, ainsi que les dépassements pour certaines dépenses plafonnées, au premier rang desquels l'optique (de 470 à 800€ pour les verres avec montures).

En faire un atout managérial

La loi impose un socle commun de garantie de base, une participation minimale de 50 %, ainsi qu'un principe d'égalité de cotisation à couverture égale quel que soit l'âge du salarié, mais elle vous laisse libre d'étendre la protection aux autres membres de la famille du salarié, de soutenir des choix

1 - http://lamelliforme/assures/soins-et-remboursements/combien-serez-vous-rembourse/soins-et-protheses-dentaires/consultations_rhone.php

thérapeutiques comme les médecines douces ou de proposer des remboursements plus ou moins élevés pour des thématiques spécifiques ; le coût d'un médecin spécialiste ou les visites chez le dentiste avec de petits actes médicaux dépassent la plupart du temps les tarifs conventionnés, et grèvent donc le budget des ménages qui ne bénéficient pas de complémentaires à fort taux de remboursement (voir l'encadré sur ce sujet). C'est l'occasion d'offrir des prestations santé adaptées aux risques de votre activité (TMS, …) tout en initiant (ou en prolongeant) un dialogue avec vos employés pour mieux comprendre quelles sont leurs attentes et leurs motivations en matière de soins. C'est enfin pour vous une occasion de faire la différence en tant qu'employeur socialement responsable : en offrant une amélioration de la situation économique d'une manière plus intéressante qu'une augmentation ou une prime, vous fidélisez vos employés et favorisez la cohésion de votre entreprise.

Des droits portables après le départ

Au 1er juin dernier, les garanties complémentaires santé et prévoyance sont devenues intégralement « portables ». Lorsqu'un salarié s'inscrit à Pôle Emploi après une rupture conventionnelle ou un licenciement (sauf faute lourde), il conserve temporairement les garanties complémentaires santé et prévoyance dont il bénéficiait auprès de son ancien employeur.

Pour que la procédure suive son cours, il incombe à l'employeur de mentionner le maintien des droits dans le certificat de travail, de transmettre au salarié les documents d'information relatifs à l'organisme de protection, et d'informer ce dernier de la cessation du contrat de travail, et il revient au salarié de justifier de sa prise en charge par Pôle Emploi auprès de l'organisme assureur.

Les garanties sont applicables pendant une durée égale à la période d'indemnisation du chômage, dans la limite de la durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats s'ils ont été réalisés chez le même employeur) et pour une période globale de 12 mois maximum.

Votre retraite d'avocat : base, complémentaire, et au-delà…

La pension de base des avocats

Contrairement au régime général et à celui des indépendants, les avocats disposent d'une retraite de base forfaitaire : 16 499 € par an au 1er avril 2015. Elle correspond à une carrière complète, de 165 trimestres pour les avocats qui arrivent aujourd'hui à l'âge légal de départ à la retraite, et tout avocat qui a réalisé les trimestres requis peut en bénéficier.

Entre 60 et 164 trimestres, le montant perçu sera exactement proportionnel. Un exemple : pour une reconversion dans le barreau, avec 25 ans et 100 trimestres cotisés, un assuré touchera 16 499 × (100/165), soit 10 064 €.

En deçà de 60 trimestres, l'assuré a droit à tout ou partie du montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS), en fonction de sa durée de cotisation. Un exemple : pour une carrière tardive de 10 ans et 40 trimestres, un assuré touchera 3379,92 × (30/60), soit 1690 €.

(voir tableau 1)

Le grand changement du régime complémentaire : quel choix pour quel résultat ?

Le régime complémentaire fonctionne, plus classiquement, par points. Ceux-ci ont une valeur en 2015 de 0,9265 €, qui diffère de celle des régimes généraux. Le régime connaît aujourd'hui une vaste réorganisation dont les objectifs principaux sont de garantir la pérennité des régimes et de leurs réserves, et donc de sécuriser le paiement des pensions futures, ainsi que d'augmenter le niveau des pensions de retraite pour, à terme, atteindre le niveau de retraite des cadres.
Le nouveau système de cotisation incite en effet les avocats à cotiser davantage pour acquérir davantage de points de retraite. Alors qu'auparavant les revenus les plus bas n'avaient pas accès aux taux de cotisation supérieures, il est désormais possible à tous de choisir son taux de prélèvement (voir tableau comparatif). Pour ceux qui le peuvent, il ne sert donc à rien d'attendre la fin de la période transitoire pour pouvoir cotiser plus. Il est d'ailleurs possible de changer de taux chaque année pendant toute la période transitoire.

(voir tableau 2)


Ceci n'est pas
1 chef d'entreprise
C'est un homme rassuré.
Assurance Allianz
Avec Allianz Composio Entreprise, la santé de vos salariés est protégée.
Avec vous de A à Z
Allianz
Réalisation Alloscan (Groupe Amalthéa) - Crédit photo : Marton Images / Juice Images.
Allianz Vie
Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 643 054 425 euros.
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris. 340 234 962 RCS Paris.
A compter du 01/01/2016, nouveau siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. 340 234 962 RCS Nanterre.
Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 991 967 200 euros.
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris. 542 110 291 RCS Paris.
A compter du 01/01/2016, nouveau siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. 542 110 291 RCS Nanterre.
Document à caractère publicitaire

Une retraite minorée, pourquoi pas ?

Dans la limite de 20 trimestres manquants, il est possible de demander la retraite complémentaire. Elle est alors définitivement réduite d'un facteur correspondant à 1,25 % par trimestre manquant.
Exemple : pour une pension de 27 000 €, s'il vous manquait 18 trimestres, la baisse cumulée serait de 5471 € par an.

Une retraite majorée, un choix de roi

Les avocats qui continuent à travailler au-delà des trimestres requis pour une retraite à taux plein voient leur pension augmenter de 1,25 % par trimestre supplémentaire.
Exemple : pour une pension de 27 000 €, si vous travailliez 12 trimestres de plus, la hausse cumulée vous permettrait d'obtenir un supplément annuel de 4340 €.

La retraite à temps partiel

Percevoir une fraction de sa retraite complémentaire tout en continuant à travailler à temps partiel est une solution pour tous ceux qui souhaitent diminuer progressivement leur activité ou la prolonger au-delà de l'âge légal[2]. Néanmoins, les avocats n'ont pas accès au cumul « limité », qui permet de continuer son activité tout en accumulant de nouveaux droits auprès son régime de retraite. Il leur est par contre loisible de pratiquer le cumul « libéralisé » : toucher sa retraite d'avocat et continuer une autre activité qui ouvre de nouveaux droits auprès d'un autre régime de retraite ; ou bien le cumul « partiel », qui consiste à percevoir uniquement les retraites relevant d'autres régimes et à poursuivre l'activité, sans limite de revenus professionnels, tout en continuant à acquérir des droits auprès de ce dernier régime.

Votre santé : quelle protection aujourd'hui ? comment l'améliorer ?

Invalidité et décès

Les couvertures obligatoires pour tous les avocats sont :
• Pour une invalidité temporaire, 61 € par jour d'indemnité journalière ;
• Pour une invalidité permanente variant selon la durée d'assurance, 50% de la retraite de base forfaitaire entière si la durée de cotisation est inférieure à 20 ans, et 50% de la retraite de base proportionnelle entre 20 et 39 ans de cotisation ;
• En cas de décès, l'allocation est de 34 302 € en cas de maladie et de 68 603 € en cas de maladie, à laquelle vient s'ajouter une « rente orphelin » (jusqu'à 21 ans, ou 25 ans s'il y a poursuite d'études) d'un montant de 25% de la retraite de base entière et de 25 % de la retraite complémentaire auxquelles l'avocat aurait pu prétendre.

Quels critères pour choisir sa complémentaire ?

En plus des taux de remboursement et des priorités thématiques que vous souhaitez donner à votre surcomplémentaire en fonction de vos besoins, plusieurs éléments doivent être pris en compte pour se couvrir de la bonne manière : les garanties doivent être accordées sans questionnaire médical, avec une prise d'effet immédiate des garanties ; vérifiez que les remboursements sont rapides, et tâchez de limiter autant que possible les délais de carence, qui sont un enjeu de taille pour toute incapacité temporaire.

Jordan Belgrave

2 - Loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014

Contrats Madelin : profitez-en bien

Les contrats qui répondent au dispositif de la loi Madelin touchent à de nombreux domaines : retraite, complémentaire santé, complément de revenu en cas d'arrêt de travail, prévoyance décès,… Concernant la retraite en particulier, ils permettent de se constituer une rente viagère qui viendra compléter les retraites obligatoires. Son principal atout est d'ouvrir droit à une déduction fiscale des primes versées, ainsi qu'une exemption d'ISF si le contrat est alimenté pendant plus de 15 ans.

Pour en tirer le meilleur parti

- Vérifiez votre tranche marginale, car la déduction fiscale ne devient réellement intéressante qu'à partir de 30 % d'imposition (soit les revenus de 2014 excédant 26 764 €).
- Privilégiez les contrats multisupports qui combinent la sécurité des fonds en euros avec la rémunération des fonds en actions.
- Exigez des frais de transfert faibles, de l'ordre de 1 %, et rappelez-vous que votre gestionnaire ne peut plus en exiger au bout de 10 ans.

Comment fonctionne la déduction fiscale ?

Le calcul de l'assiette fiscale se fait à partir des revenus de l'année en cours. Voici comment déterminer le plafond de déduction, en fonction du plafond annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur en 2015, soit 38 040 € :

Pour un bénéfice imposable	***La cotisation déductible maximale***
Inférieur au PASS	10 % du PASS = 3804 €
Compris entre 1 et 8 PASS. Ex : 70 000 €	10 % de 70 000 + 15 % de (70 000 – 38 040) = 11 794 €

Toutefois, ces plafonds doivent être amputés de l'abondement versé au titre du PERP et du PERCO.

Quelles conditions pour un déblocage anticipé ?

- Une invalidité de 80 % au moins qui empêche l'exercice de toute activité professionnelle
- Une cessation d'activité avec liquidation judiciaire
- Le décès du conjoint (mariage ou pacs)
- Le surendettement

BR, TC, TM : des sigles pour dire quoi ?

La base de remboursement (BR) et le tarif conventionné (TR) sont deux manières différentes de désigner le prix d'un acte médical négocié par la Sécurité Sociale. Mais le bon sens s'arrête là puisque la CNAM ne rembourse pas 100 % de ce tarif de base qu'elle a elle-même négocié, et laisse la différence, autrement dénommée Ticket Modérateur (TM), à la charge de l'assuré.
Une mutuelle qui propose une prise en charge à 100 % du BR prend donc en charge le TM. Mais s'il y a dépassement d'honoraires, 100 % ne suffisent paradoxalement plus. Il faut alors s'adresser aux mutuelles qui proposent des prises en charge supérieures comme 200 ou 300 %… Pour exemple, seule une prise en charge à 300 % peut permettre de couvrir une consultation à 60€ chez un spécialiste parisien :

BR pour un spécialiste = 23 €
300 % du BR = 69 €

Tableau 1

Année de naissance	**Âge légal de départ à la retraite**	**Durée d'assurance pour le taux plein (nombre de trimestres)**	**Âge légal d'attribution du taux plein**
Avant 1949	60 ans	160	65 ans
1949	60 ans	161	65 ans
1950	60 ans	162	65 ans
1951 – 1er semestre	60 ans	163	65 ans
1951 – 2e semestre	60 ans et 4 mois	163	65 ans et 4 mois
Avant 1949	60 ans	160	65 ans
1949	60 ans	161	65 ans
1950	60 ans	162	65 ans
1951 – 1er semestre	60 ans	163	65 ans
1951 – 2e semestre	60 ans et 4 mois	163	65 ans et 4 mois
1952	60 ans et 9 mois	164	65 ans et 9 mois
1953	61 ans et 2 mois	165	66 ans et 2 mois
1954	61 ans et 7 mois	165	66 ans et 7mois
1955	62 ans	166	67 ans
Après 1955	62 ans	166	67 ans
De 1958 à 1960		167	
De 1961 à 1963		168	
De 1964 à 1966		169	
De 1967 à 1969		170	
De 1970 à 1972		171	
1973		172	

Tableau 2

Tableau comparatif pour deux avocats indépendants dont les revenus se montent à 20 000 et 50 000 €

Revenu	**Classe**	**Cotisations**	**Points**	**Valeurs en €**
	classe 1	600 €	69	64
	classe 2	750 €	86	79
20 000 €	classe 3	900 €	103	88
	classe 4	1050 €	120	103
	classe 5	1200 €	137	118
	classe 1	1750 €	200	172
	classe 2	2179 €	250	215
50 000 €	classe 3	2608 €	299	257
	classe 4	3037 €	348	299
	classe 5	3466 €	397	341

CAHIER DE L'INSTALLATION
réalisé par le Village de la Justice



Sommaire



Changement de nom : quelle stratégie de communication mettre en place ?

Delphine Jouenne et Cyril Chassaing,
cofondateurs d'Enderby, cabinet de conseil en stratégies de communication et relations publics spécialisé dans les métiers de conseil (secteurs audit, conseil, finance et juridique). www.enderby.eu

Choix cornélien que celui de trouver un nom. Et vaste chantier que celui d'un changement de nom ! Comment procéder ? A quoi faut-il penser ? Mais surtout... comment faire « adopter » ce nouveau nom par l'ensemble des parties prenantes ?
Nom, nom rien a changé, tout tout a continué…

Le nom n'a pas pour unique objectif de se distinguer d'un marché, c'est aussi et avant tout la représentation de son identité, source de valeurs et de son champ de légitimité. Nous passerons sur les détails élémentaires (mais fondamentaux) d'ordre juridique par exemple (protection du nom, formulaire INPI, modification des statuts, information au greffe, etc.), d'ordre administratif ou encore d'ordre technique et technologique (paramètres des boîtes e-mails, des téléphones...), pour se concentrer uniquement sur la stratégie de communication à mettre en place.

Pourquoi changer de nom ?

Près de 30 % des sociétés du CAC 40 ont changé de nom dans leur histoire, ce qui prouve que, dans la vie d'une entreprise, il est parfois important et utile de passer par cette étape. Les opportunités de changer de nom sont nombreuses au cours de la vie d'un cabinet : fusion, acquisition, scission, création d'une nouvelle entité, internationalisation, changement de stratégie, nouveau positionnement, nouvelles offres, problématique de propriété intellectuelle, concurrence, modernisation de la marque, décision émanant du siège d'un réseau international qu'il faut appliquer localement... Autant de moments clefs qui peuvent vous amener un jour à vous poser les questions abordées ci-dessous.

Définissez vos messages

Une règle d'or : organisez-vous ! Définissez un retro planning détaillé des responsabilités de chacun et des deadlines à respecter étape par étape, organisez des projets par groupes, réunissez-vous régulièrement pour faire un état d'avancement, etc. Une bonne organisation se reflète dans vos opérations de communication et cela rassure sur le sérieux de votre structure.

Prenez le temps de vous poser les bonnes questions concernant ce nouveau nom afin de décliner un argumentaire cohérent, convaincant et rassurant pour chaque outil et action de communication :
- Pourquoi choisir de changer ?
- Que signifie ce nouveau nom littéralement ? Et d'une façon générale, pourquoi l'avoir choisi ?
- Quels sont les conséquences sur vos offres ? Sur votre activité ?
- Quels changements au quotidien pour vos collaborateurs, clients, prospects ? Sans messages clairs, définis au préalable, cohérents et uniformes, un nouveau nom mettra beaucoup plus de temps avant d'être adopté et nécessitera plus d'efforts de votre part.

Préparez vos outils de communication

Comment présenter ce nouveau nom et l'expliquer aux prospects, clients et prescripteurs ? Faites un état des lieux de tous les outils de communication interne et externe à modifier (en tenant compte des délais d'impression ou de réalisation) :

L'identité visuelle et l'édition : logo, charte graphique, papeterie (têtes de lettres, cartes de visite et de correspondance), les plaquettes (institutionnelle, offres/expertises, recrutement...), les modèles de documents (lettre, fax, mémo, présentation powerpoint, propositions commerciales, facture...) ;

Le site Internet et son référencement, l'intranet (nouveaux modèles à disposition...) ;

Un argumentaire des nouveaux messages (destiné à l'interne) ;

L'affichage (plaque, affiches internes...), les visuels publicitaires... N'oubliez pas, également, de changer les boîtes vocales des téléphones, des portables, du standard, les signatures e-mail... et tout ceci sur un même modèle pour plus de cohérence.

Dans un premier temps, prévenez vos collaborateurs

On ne répètera jamais assez que le premier vecteur de communication externe, c'est l'interne. Les premiers à être informés de ce changement doivent être vos collaborateurs, d'une part, et vos actionnaires, d'autre part. Informez-les, mettez-les dans la confidence peu de temps avant l'annonce officielle.

Vous pourrez ainsi vous appuyer sur eux afin de diffuser le nouveau nom le plus largement possible.

Dans un second temps, prévenez vos clients

Après l'interne, commencez à annoncer le changement de nom de façon informelle à vos contacts clients les plus proches (de vive voix, lors d'un RDV, par e-mail ou par téléphone). Envisagez une communication client « officielle » à l'aide d'un courrier ou profitez de l'occasion des cartes de vœux pour faire cette annonce. En effet, une carte de vœux, personnalisée, retient davantage l'attention qu'un simple courrier qui sera mis de côté, laissé à l'assistante ou bien jeté à la poubelle !

Quoi qu'il en soit, veillez à ce que vos clients ne soient pas informés par voie de presse : pas de communication media sans les avoir prévenus au préalable. Ils apprécieront cette approche personnalisée.

Pourquoi le Village de la justice est le premier site d'emploi juridique en France ?

www.village-justice.com est le site leader de la communauté des professions du droit : chaque mois nous accueillons plus de **1 050 000 visites** (soit 660 000 visiteurs uniques, près de 3 000 000 pages vues) plaçant le site dans les **8 premiers sites BtoB français** !

Si vous n'êtes pas convaincu nous vous offrons votre 1ère annonce d'emploi pour que vous puissiez nous tester gratuitement.



Le Village de la justice est le premier site à se faire certifier par l'Office de Justification de la Diffusion (OJD), seul organisme reconnu par les annonceurs et les médias.

Qui en fait autant pour vous aider ?





Contact : Fanny ou Christophe
Tél. : 04 76 16 82 50
annonces@village-justice.com

Dernière étape, l'annonce aux media

La communication media va vous permettre de diffuser le nouveau nom, de faire « circuler » la marque afin de la faire adopter sur le long terme : réalisation d'un dossier de presse pour les journalistes, diffusion d'un communiqué, organisation de quelques rencontres journalistes clefs pour expliquer ce changement... Mais, si ce nouveau nom est un événement essentiel pour votre structure, cela ne l'est pas forcément pour les media. Ainsi, appuyez-vous sur une communication globale (événements clients, petits déjeuners techniques, actions RP sur les expertises du cabinet...) pour actionner les leviers de la notoriété.

N'oubliez pas d'informer l'ensemble de vos partenaires, prestataires, prescripteurs et organisations diverses (expert-comptable, avocat, banquier, administration fiscale, organisations professionnelles, annuaires...). Avez-vous également pensé à modifier vos profils sur les réseaux sociaux et professionnels tels Linkedin, Viadeo... ?

Quand abandonner définitivement votre ancien nom ?

Le changement de nom peut s'apparenter à un deuil qu'il est nécessaire de faire dans la durée. Ne brusquez pas les habitudes, gardez encore quelques repères pendant 3 à 6 mois (selon la notoriété de l'ancienne marque) en rappelant brièvement à vos interlocuteurs que votre structure « ex-XXXX » a changé de nom. De même, dans le cadre d'un rapprochement de structure, afin d'intégrer en douceur les équipes, il est souvent plus judicieux de faire cohabiter les deux noms.

Ainsi, changer de nom est une étape décisive en entreprise. Au-delà des coûts engendrés par cette modification, l'impact du changement s'effectue davantage en profondeur. On touche à la sensibilité, au vécu, à l'histoire ainsi qu'aux valeurs de la structure, actifs incorporels parfois plus précieux que du matériel… à modifier avec beaucoup de précaution.

Les « guides pratiques », une source de documentation précieuse pour tout avocat.

Marie, Rédaction du Village de la justice.

De nombreux organismes, associations syndicales ou autres oeuvrent pour simplifier la vie de l'avocat dans son activité professionnelle et proposent des guides pratiques dans différents domaines utiles aux avocats. Le Village de la justice propose un petit tour d'horizon des récentes éditions de ces guides pratiques ; véritables « boîtes à outils » pour ces professionnels du Droit.

Avocats, futurs avocats, les guides pratiques suivants sont faits pour vous. Par les informations qu'ils regroupent, ils vous facilitent la vie et vous font gagner un temps précieux. Pensez à les consulter régulièrement...

Le Guide profession avocat, édition 2014.

Présenté lors de la Convention Nationale des Avocats de 2014, ce guide réalisé par les éditions Wolters Kluwer en partenariat avec le Conseil National des Barreaux (CNB) s'adresse aux avocats et aux étudiants. Il reprend l'ensemble des règles déontologiques, du statut, du cadre et des modes d'exercice de la profession d'avocat, le tout mise en lumière par de nombreux praticiens.

Ce livre est un véritable support pour les avocats, futurs avocats ou tout autre professionnel travaillant avec les avocats. Clair, précis, il leur apporte une aide considérable.

Où trouver ce guide pratique ?
En version papier : maison d'édition Wolters Kluwer notamment.

Le CNB propose une version en ligne. La version en ligne est complétée par un formulaire conçu pour accompagner les avocats dans la gestion de leur cabinet avec des contrats-type de collaboration, conventions de cabinets groupés ou de prêt ou location de clientèle, et des modèles et contrats-type pour la constitution ou de la vie des structures.

Le + du guide : Le guide propose une partie dédiée au management, à la gestion, au développement, au marketing et à la communication des cabinets. Conseils fondamentaux en la matière, car si les avocats sont des hommes de Droit, ils sont aussi des entrepreneurs.

Le vade mecum de la déontologie du numérique.

Ce guide sous forme de FAQ a été mis à la disposition des avocats par le barreau de Paris en 2013. Il est consacré à la déontologie de l'avocat en corrélation avec son usage du numérique. Il répond aux questions que se posent fréquemment les avocats concernant la sécurisation des données du cabinet, sur la confiance liée aux fonctions externalisées, sur la création d'un site internet propre au cabinet, sur l'usage des réseaux sociaux....

Où trouver ce guide pratique ?
Ce guide pratique peut-être consulté sur le site blog avocat.

Le + du guide : Ce vade mecum apporte des réponses précises et concrètes aux avocats quant à leur usage du numérique tout en respectant la déontologie de leur profession.

Le Guide de l'avocat et du numérique de la FNUJA.

Ce guide proposé par la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (1ère édition 2014-2015) traite du bon usage de l'outil informatique par l'avocat que ce soit pour travailler en interne, communiquer avec la clientèle tout en respectant la déontologie de l'avocat et surtout en toute sécurité.

Ce guide se décline en 6 chapitres allant du choix du système informatique à l'exercice professionnel en ligne, en passant par l'utilisation du numérique pour développer sa clientèle et assurer le bon référencement du cabinet sur le net.

Où trouver ce guide pratique ?
Le guide est disponible sur le site de la FNUJA.

Le + du guide : Les avocats trouveront dans ce guide des informations précises et précieuses dans un domaine qu'ils ne maîtrisent pas toujours, mais qu'ils doivent rapidement intégrer : le numérique.

Les guides pratiques du Conseil National des Barreaux.

Régulièrement, le CNB propose sur son site internet des guides pratiques afin d'aider les avocats dans leur activité. Ces cahiers pratiques sont réalisés par la Commission des textes du CNB. Voici les plus récents :

Guide pratique : « *L'évaluation de la prestation de l'avocat pour la fixation des sommes mises à la charge de la partie succombante* » (octobre 2014).
Guide pratique : « *L'avocat mandataire en transaction* » (décembre 2014).

Le + de ces guides : les sujets précis traités par ces cahiers pratiques représentent un excellent support de connaissance pour les avocats.
Le guide « Jeunes avocats : tout ce que vous devez savoir ».

Le guide « Jeunes avocats : tout ce que vous devez savoir ».
Ce guide proposé et mis à jour chaque année par l'Association Nationale d'Assistance Administrative et Fiscale dédiée aux Avocats (ANAAFA) est entièrement dédié aux démarches à suivre lors d'une première installation. Il aborde tous les points qui seront utiles dans le cadre de l'activité d'avocat.
Il se décline en 6 thématiques (voir ci-dessous) toutes téléchargeables séparément :
les premières démarches/les formalités administratives/les outils comptables/les outils fiscaux/ les outils sociaux/comment construire l'avenir de l'activité.

Où trouver ce guide pratique ?
Ce guide est téléchargeable sur le site de l'ANAAFA.

Le + du guide : Ce guide réalisé par des professionnels expose de façon claire et colorée les règles, les astuces administratives et fiscales à connaître absolument lors de son installation.

Le Guide Jurishop.
Edité par la société LEGI TEAM, le Guide Jurishop est le seul annuaire complet des fournisseurs et partenaires des avocats. Ce guide répertorie les prestataires de services des avocats. Ils sont classés par rubriques. Vous trouverez bon nombre de renseignements dans les domaines de l'édition-documentation, de l'informatique et bureautique, du Management-RH-Développement et des support aux professions du Droit.

Où trouver ce guide pratique ?
En commande gratuite au 01 70 71 53 80 et accessible sur le site www.jurishop.fr.

Le + du guide : Ce guide propose une offre variée et moderne des prestataires pour les avocats.

Le Guide pratique de l'élève-avocat, édition 2014-2015.
Chaque année, l'Ecole de Formation du Barreau édite un guide pour les élèves-avocats. Cette année le guide s'adresse donc aux élèves-avocats de la promotion Jean-Yves Le Borgne.
Ce guide propose des informations précises sur l'Ecole, son histoire, sur le déroulement de la formation et les domaines d'enseignement ; sur les stages ; sur le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) ...
Dans ce guide l'élève-avocat trouvera donc des éléments concrets et précieux d'information.

Où trouver ce guide pratique ?
Le guide est disponible sur le site de l'EFB.

Le + du guide : Dans ce guide, l'élève-avocat trouvera de nombreux contacts auprès desquels il pourra obtenir des réponses à ses questions.

Guide pratique de procédure à l'usage de l'avocat.
Ce guide pratique est proposé par l'Ecole de Formation Professionnelle des Barreaux (EFB) dans sa collection «La bibliothèque de l'avocat».
Ecrit par des avocats et magistrats, (tous engagés dans les enseignements de l'EFB) cet ouvrage guide pas à pas les avocats, élèves-avocats, juristes, de manière chronologique, pratique et stratégique, au sein de chaque procédure décrite (civile, commerciale, sociale, pénale et administrative). L'édition est à jour de la réforme du 11 mars 2015.
Le guide propose :
1 matrice de rédaction d'écritures,
15 types de procédures décrites pas à pas,
65 modèles d'actes d'avocat,
60 modèles d'actes de procédures.

Où trouver ce guide pratique ?
Le guide est disponible à l'EFB et/ou sur le site de l'EFB au prix de 65 euros (45 euros pour les élèves-avocats).

Le + du guide : Dans ce guide, le lecteur sera guidé pas à pas de façon chronologique et pratique.

L'ensemble de ces guides pratiques renferme de véritables trésors de connaissances et d'informations utiles aux avocats et futurs avocats. Fondamentalement, ils représentent un gain de temps non négligeable pour ces professionnels. Facilement accessibles, il serait dommage de ne pas les consulter...

Retrouvez chaque jour d'autres formations sur le Village de la Justice :
www.agenda-juridique.fr



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

MASTER 1 DROIT SOCIAL

du 1er septembre au 30 avril 2016
PARIS

Cette formation approfondie en droit permettant l'obtention du diplôme d'Etat de MASTER 1 MENTION DROIT SOCIAL.
Sur le plan de l'organisation, cette formation est adaptée à la spécificité des publics de la formation continue, salariés ou non : concentrée sur un jour et demi à deux jours par semaine, dispensée par des enseignants de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à des groupes volontairement réduits qui bénéficient d'un véritable encadrement :
• Salariés d'entreprise, de l'administration en plan de formation ou en congé individuel de formation.
• Adultes en reprise ou poursuites d'études quel que soit leur statut.

Tél. : 01 53 55 27 39
Mail : cecile.georgeon@univ-paris1.fr



CONTRATS PUBLICS : MAÎTRISER LES BASES PRATIQUES

Du 3 septembre 2015 au 4 septembre
Paris

Objectifs :
• Connaître les principes de base du droit public applicables
• Identifier les spécificités des différents contrats publics
• Comprendre le rôle de ses interlocuteurs publics
• Défendre ses intérêts

Tél. : 01 81 69 51 51
Mail : elegia@elegia.fr



COMMUNIQUER SUR LES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

9 septembre 2015
Paris

Objectifs :
• Mesurer les enjeux de la communication des données comptables et financières.
• Intégrer les outils et supports de communication.
• Communiquer efficacement autour des chiffres.

Tél. : 01 44 09 25 08
Mail : inscriptions@efe.fr

Ne passez plus des heures à chercher une formation adaptée

Le Village de la Justice a mis en place
un site internet sur lequel
vous pouvez consulter les formations
proposées par les sociétés spécialisées.

Droit bancaire

Droit de la Propriété Intellectuelle

Droit commercial

Droit des sociétés

Droit social

Droit fiscal

Droit économique

Droit de la famille

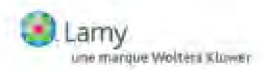
Appelez nous au 01 70 71 53 86

Agenda Juridique

Formations
Conférences
Congrès
Réseaux

www.agenda-juridique.fr









LexisNexis Formations







Retrouvez chaque jour d'autres formations sur le Village de la Justice :
www.agenda-juridique.fr



COMPRENDRE LE DÉROULEMENT DU PROCÈS ET GÉRER LES DOSSIERS CONTENTIEUX

16 septembre 2015
Paris

Objectifs :
• Comprendre le déroulement des procès devant les différents types de juridictions
• Comprendre les interactions entre justiciables, avocats et autres auxiliaires de justice
• Adopter un mode opératoire efficace dans le suivi des contentieux

Tél. : 01 40 64 13 00
Mail : inscription@dalloz.fr



SUCCESSIONS INTERNATIONALES

25 septembre 2015
Lyon

Objectifs :
• maîtriser le contexte international pour pouvoir apporter aux clients une aide juridique et technique dans leurs choix patrimoniaux
• s'approprier les règles de droit international pour apporter le conseil et l'aide nécessaire aux clients étrangers ou aux clients français ayant des intérêts à l'étranger
• appliquer les textes et conseiller les clients en évitant les pièges et les écueils inhérents à la matière pour préserver la responsabilité professionnelle

Tél. : 01 45 58 90 00
Mail : formations@lexisnexis.fr



JURISTE : MAÎTRISEZ LES TECHNIQUES DE NÉGOCIATION

7 septembre 2015 au 8 septembre 2015
Paris

Objectifs :
• Identifier et choisir une stratégie de négociation pertinente
• Préparer les entretiens de négociation et créer les conditions favorables à une négociation constructive
• Savoir conclure et assurer le suivi des entretiens de négociation

Tél : 01 40 64 13 00
Mail inscription@dalloz.fr

Journaux d'annonces légales



Maître,
Vous avez besoin de passer une annonce légale dans la Creuse ? Ou l'Orne ? Ou n'importe en France ?

Le Village de la Justice a mis en place un annuaire des journaux habilités à publier des annonces légales*.



























































































































Prestataires / Annonces et formalités















*Minimum un par département.

Jurishop.fr

http://jurishop.fr/-Annonces-et-formalites-legales-



Revue du Web juridique

A lire sur le Village de la justice en ce moment…

(Vous pouvez saisir l'adresse complète pour consulter l'article, ou « flasher » le code 2D pour y accéder directement depuis votre Smartphone. Logiciel gratuit à télécharger à mobiletag.com)

Combien coûte l'installation d'un avocat ?



En France, 36,2 % des avocats exercent leur métier en mode individuel sur une population de 60.223 avocats . Chaque avocat souhaitant s'installer se pose bien sûr les questions suivantes : comment réussir mon installation ? Quel en sera le coût ? Comment ont fait mes confrères pour réussir leur installation ?
Pour vous aider, le Village de la Justice vous propose une liste d'éléments à prendre en compte.

En savoir plus sur http://www.village-justice.com/articles/flashcode,19983.html

Voici l'appli v2 du Village de la justice, les actus et l'emploi en direct !



Déjà optimisé pour un affichage sur tous écrans d'ordinateurs et pour tablettes, le Village de la justice vous propose une application sur Androïd et iOS pour vous accompagner partout...

En savoir plus sur http://www.village-justice.com/articles/flashcode,19385.html

L'ubérisation du droit, un raccourci trop rapide ?



Poursuivant nos enquêtes sur les mutations des professions du droit, nous échangeons ici avec Pierre Aïdan, ancien avocat et co-fondateur de Legalstart, l'une des start-up « exemplaires »dans le monde du droit. Il nous parle d'ubérisation et des relations de sa jeune société avec les avocats et notaires, et nous chercherons à voir comment avocats et «jeunes pousses dynamiques» peuvent travailler ensemble...

En savoir plus sur http://www.village-justice.com/articles/flashcode,20092.html

Participez à la 7e Enquête Métiers & Revenus du Village de la justice.



Tous les deux ans, le Village de la justice mène une enquête sur les revenus des professions du droit et leur exercice professionnel. A vous de participer à la nouvelle édition de l'enquête !

En savoir plus sur http://www.village-justice.com/articles/flashcode,19941.html

A lire ou à relire : les articles 'Management' populaires du premier semestre 2015 sur le Village.



Voici les meilleurs articles que vous avez peut-être manqué sur le Village de la Justice tout au long du 1er semestre. Une sélection à partir des articles les plus populaires du Village, par le nombre de lecteurs, de votes ou de partages.

En savoir plus sur http://www.village-justice.com/articles/flashcode,20106.html

[vidéo] Ils nous parlent de l'innovation des Avocats...



La remise des Prix de l'innovation des avocats en relation-clients organisée par le Village de la Justice, a eu lieu 14 avril 2015 à Paris. Après le compte-rendu et la présentation des lauréats, voici les images exclusives d'interviews de participants, avocats, consultants, membres du Jury, représentants de la profession d'avocat... qui nous parlent de l'innovation des avocats, et au-delà, de l'Avocat dans les prochaines années… A voir absolument jusqu'au bout !

En savoir plus sur http://www.village-justice.com/articles/flashcode,19919.html



Vous aussi, auto-publiez-vous et bénéficiez d'équivalence formation !

Le village de la justice, 1er site de la communauté des professions du droit avec 800.000 visites par mois, vous propose de vous auto-publier : Publiez sur notre site (rubrique Blog) un article, qui une fois validé par notre rédaction, sera consultable par toute la communauté, mais aussi par l'ensemble des internautes (après mise en ligne, votre article sera référencé notamment par Google en quelques minutes).

Ces articles offrent une équivalence formation (3H par tranche de 10.000 caractères, voir conditions CNB en ligne sur www.village-justice.com/articles/flash,2846.html)

Vous êtes à la recherche de réponses sur le management de votre cabinet

Abonnez-vous gratuitement
au
Journal du Village de la Justice



1er journal dédié au Management d'un cabinet d'avocats :

vous y trouverez des dossiers pratiques, l'actualité de la profession, des offres d'emploi, l'Agenda Juridique...

Cabinet : ....

Madame / Monsieur : ....

Prénom : ....

Nom : ....

Adresse : ....

Code Postal : ....

Ville : ....

Mail : ....

Téléphone : ....

« Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour mettre en œuvre ce droit, il vous suffit de nous contacter en nous précisant vos nom, prénom, adresse, e-mail : par mail à legiteam@legiteam.fr par courrier à LEGI TEAM, 17 rue de Seine 92100 Boulogne Billancourt »

OFFRES D'EMPLOIS

Voici une sélection d'annonces en cabinets d'avocats.
Retrouvez ces annonces et bien d'autres chaque jour, sur toute la France,
sur www.village-justice.com/annonces

AVOCAT COLLABORATEUR (H/F) EN DROIT FISCAL – PARIS 8

TZA AVOCATS, cabinet d'avocats spécialisé en Droit fiscal, situé à Paris 8ème, renforce son équipe et recherche un(e) collaborateur(trice) junior.

Sous la supervision des associés, vous interviendrez notamment dans les domaines suivants :
• Fiscalité des entreprises,
• Taxes locales,
• TVA,
• Contentieux fiscal,
Vous êtes titulaire du CAPA, d'un 3ème cycle en droit fiscal (type Master 2, DJCE, Magistère).
Vous avez une bonne maîtrise de l'anglais professionnel.

Postuler à recrutement@rmngp.fr

ASSISTANT(E) JURIDIQUE DÉPARTEMENT DROIT SOCIAL 12H/20H (H/F) – PARIS

Rejoignez un cabinet d'avocats généraliste dans le cadre d'un CDI à pourvoir rapidement.
• Rattaché/e au Département Droit Social, vos principales missions seront :
• La gestion d'agendas, réunions et déplacements
• La gestion des emails
• Le suivi de dossiers clients (saisie des temps, ouverture, mise à jour et fermeture de dossiers, facturation, classement et archivage)
• La création et mise en forme de documents en français et anglais (utilisation des markups)
• Frappe de documents et courriers
• Pré-enregistrement des factures fournisseurs, scans, classements
• Gestion des notes de frais
• De formation supérieure Bac+2, vous justifiez d'une expérience d'au moins 2 ans en cabinet d'avocat idéalement en département droit social.

Vous maîtrisez le Pack Office (maîtrise impérative des fonctions avancées de Word). Votre anglais est courant, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Proactivité, une bonne gestion du stress, adaptabilité, rigueur et organisation seront les atouts de votre réussite pour ce poste.

Salaire de 30 à 35 K€ selon profil et expérience.

Si cette offre vous intéresse merci d'envoyer votre candidature à l'adresse suivante : c.richard@progressis.com avec la référence RUE/08/CR/Villagejustice de l'annonce.

AVOCAT EN CORPORATE/M&A MIN. 1 AN (H/F) – PARIS

Fed Légal, cabinet entièrement dédié au recrutement d'avocats, de juristes et de fiscalistes, recherche pour l'un de ses clients, cabinet d'avocats international, un(e) collaborateur(trice) en Corporate/M&A, ayant minimum un an d'expérience (hors stages).

Votre mission :
Au sein d'une équipe dirigée par 4 associés, intégrée à un grand réseau international, vous interviendrez sur des problématiques très variées en M&A, private equity, capital investment, capital risk, venture capital, LBO…

Votre profil :
Titulaire du CAPA, d'un 3ème cycle en droit des affaires et idéalement d'une double formation, votre disposez d'un très bon niveau d'anglais vous permettant d'évoluer aisément auprès de la clientèle internationale du cabinet. Vous disposez d'au moins 1 an d'expérience (hors stages) au sein d'un département M&A reconnu sur la place.

Merci de postuler osus référence « 66425VJustice » à ilal@fedlegal.fr .

AVOCAT(E) DE DROIT SOCIAL JUNIOR – PARIS 8

Cabinet d'avocats présent à Paris, Francfort et Hambourg, GGV accompagne les entreprises franco-allemandes en matière juridique et fiscale des deux côtés du Rhin. A Paris, l'équipe franco-allemande compte une vingtaine d'avocats intervenant, en conseil comme en contentieux, dans les domaines du Corporate M&A, de la fiscalité, de l'immobilier, du droit social, et de la distribution.

Nous recherchons pour notre bureau parisien un(e) Avocat(e) de droit social junior :
• Débutant ou ayant acquis une première expérience, de formation spécialisée en droit du travail, vous interviendrez dans tous les domaines du droit social.
• Compte-tenu de la spécialité de notre cabinet, votre intervention portera principalement sur des dossiers internationaux ou transfrontaliers. Aussi, une parfaite maîtrise de l'allemand et de l'anglais sont indispensables.
• Vous avez un bon relationnel, vous aimez travailler au sein d'une equipe, vous êtes organisé (e), fiable et impliqué(e).

Intégrer des conseils de haut niveau dans l'environnement et la culture du client, articuler deux voire plusieurs systèmes juridiques, sont vos défis quotidiens. C'est aussi la clé de notre réussite depuis 40 ans.

Si vous aussi, vous vous voyez comme un pont entre la France et l'Allemagne : Merci d'adresser votre candidature à Mme Simone Darmon à darmon@gg-v.net .

AVOCAT COLLABORATEUR H/F DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ - DROIT DE LA FAMILLE – PARIS 6

Avocat spécialisé en droit de la famille et en droit international privé de la famille, recherche collaborateur débutant ou un à deux ans d'expérience pour poste à pourvoir courant octobre 2015.

Bilingue anglais obligatoire, seconde langue appréciée.

Merci de postuler à ab@aboiche.com .

ASSOCIÉ M&A/CORPORATE/CONTRATS (H/F) – PARIS

TeamRH, conseil en recrutement, recherche pour l'un de ses clients :
Associé M&A/Corporate

Notre client, cabinet d'avocats d'affaires français d'une trentaine de personnes, réputé sur le marché et disposant d'une réelle ouverture vers l'international, souhaite consolider son département Corporate par le recrutement d'un nouvel associé.

Votre expertise couvre notamment : les opérations de M&A industrielles, les opérations complexes de droit des sociétés, les opérations de haut de bilan, le droit des contrats. Votre clientèle est composée de PME-PMI et de leurs dirigeants, et de groupes industriels ou familiaux.

Vous avez su développer et fidéliser une clientèle qui vous suivra au sein de ce cabinet. Le CA attendu serait de minimum 400/450 K€.

Au sein de cette association solide où de réelles synergies entre les pratiques sont proposées et attendues, vous pourrez mettre en avant votre dynamisme, votre tempérament entrepreneurial et vos qualités humaines.

Nous vous assurons une totale confidentialité dans le traitement de votre candidature.

Envoyez-nous vite votre CV à l'adresse suivante ; team2@teamrh.com en précisant le référence Team2375.





Réseau international d'avocats

Association Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 22, Avenue de Friedland - 75008 Paris
☏ 01 42 89 29 26 - Fax 01 42 89 12 83
e-mail : gesica@gesica.org - http://www.gesica.org

GESICA "Gestion Informatisée des Cabinets d'Avocats" est née en 1978. Il s'agissait alors de créer un réseau d'avocats assurant la postulation locale et intervenant de façon coordonnée au plan national pour une clientèle institutionnelle.
Aujourd'hui, fort de plus de 250 cabinets français indépendants et d'une cinquantaine de cabinets répartis principalement dans l'Union Européenne mais également dans le monde entier, GESICA représente un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 1.700 millions de francs (260 millions d'Euros) et un effectif global de plus de 2.600 personnes.
En FRANCE, sur PARIS, les correspondants GESICA sont spécialisés par matière et constituent le panel le plus prestigieux d'auteurs pour les différentes activités dominantes, groupant ainsi des signatures dont la GAZETTE DU PALAIS est le principal vecteur. En province, alors que des regroupements régionaux sont en cours, GESICA conserve ses spécificités : postulation, clientèle institutionnelle et formation. GESICA a toujours mis l'accent sur la qualité de la communication entre ses membres, gage d'efficacité.
Le site de GESICA sur INTERNET (http://www.gesica. org) présente une information constamment mise à jour sur les activités actuelles du réseau. En outre, chaque année GESICA organise, à l'occasion de son congrès, un débat sur un sujet d'actualité. Ainsi GESICA souhaite-t-il contribuer à une réflexion sur les thèmes majeurs de la société contemporaine. GESICA est devenu au fil du temps un groupement réunissant une compétence unique en Europe et petit à petit dans le monde entier, qu'il s'agisse d'engager une procédure, de prodiguer un conseil ou de mobiliser une assistance juridique, chaque avocat appartenant au réseau GESICA peut recourir à tout moment au soutien de correspondants spécialisés.



FRANCE

AGEN
SCP Georges LURY Florence COULANGES
17, rue de Strasbourg -
47000 AGEN
Tél. 05 53 66 09 83
Fax : 05 53 66 25 33
e-mail : scm-lury-et-martial@wanadoo.fr
http://agen.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

AIX EN PROVENCE
SCP LECLERC CABANES CANOVAS
Espace Forbin - 8, rue Condorcet -
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 93 58 58
Fax : 04 42 93 58 59
e-mail : gesica.aix@wanadoo.fr
http://aixenprovence.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

AJACCIO
CABINET TERRAMORSI
63, cours Napoléon -
20000 AJACCIO
Tél. 04 95 23 12 80 - 04 95 23 05 97
Fax : 04 95 22 53 21
e-mail : robert.terramorsi@wanadoo.fr
http://ajaccio.gesica.org

ALBERTVILLE
SCP BODECHER - CORDEL - BETEMPS
Espace Gambetta - 2, rue Gambetta -
B.P. 220 - 73277 ALBERTVILLE CEDEX
Tél. 04 79 37 00 36
Fax : 04 79 31 28 93
e-mail : albertville@bcb-avocats.fr
http://albertville.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

ALBI
SCAVOCAT
8, rue de Genève -
81000 ALBI
Tél. 05 63 76 35 36
Fax : 05 63 76 91 77
e-mail : contact@scavocat.com
http://albi.gesica.org

ALENÇON
SCP LAPOUGE - LEMONNIER -
SERGENT - DENIAUD
26/28, place du Point du Jour -
B.P. 151 - 61005 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 30 50
Fax : 02 33 32 11 81
e-mail : lapouge.et.associes@avocatline.com
http://alenconlaigle.gesica.org

ALES
SCP MASSAL & RAOULT
4, boulevard Victor Hugo - 30100 ALES
Tél. 04 66 52 46 70 - 04 66 52 99 00
Fax : 04 66 52 99 09
e-mail : vmravoc@bsi.fr
http://ales.gesica.org

AMIENS
SCP FRISON & ASSOCIES
7, rue du Cloître de la Barge - 80000 AMIENS
Tél. 03 22 22 44 00
Fax : 03 22 22 44 01
e-mail : gregoire-frison@avocat-amiens.net; sibylle-dumoulin@avocat-amiens.net
http://amiens.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

VAN MARIS DUPONCHELLE MISSIAEN
9, rue Marc Sangnier -
80000 AMIENS
Tél. 03 22 80 47 36
Fax : 03 22 1 00 36
e-mail : avocat.vmd@wanadoo.fr
http://abbeville.gesica.org

ANGERS
SCP DELAGE - BÉDON - ROUXEL
Résidence Jeanne d'Arc -
29, rue Louis Gain - B.P. 42424 -
49024 ANGERS CEDEX 02
Tél. 02 41 87 10 27 - 02 41 87 19 87
Fax : 02 41 86 87 85
e-mail : avocats@gesica-angers.com
http://angers.gesica.org

ANGOULEME
SELARL JURICA
4, Avenue Georges Clémenceau - BP 275 -
16007 ANGOULEME CEDEX
Tél. 05 45 95 13 31
Fax : 05 45 38 34 84
e-mail : jpetit@jurica.tm.fr
http://angouleme.gesica.org

ANNECY
SELARL FRANCILLON JULLIEN -
PIOLLOT - LEPROUX
75, rue Carnot -
74000 ANNECY
Tél. 04 50 45 07 05
Fax : 04 50 45 03 88
e-mail : jfj10@wanadoo.fr
http://annecy.gesica.org
Cabinet secondaire à BONNEVILLE

ARGENTAN
SCP LE PASTEUR - CAMASSEL
1, rue Saint Martin -
61200 ARGENTAN
Tél. 02 33 67 09 98
Fax : 02 33 35 85 05
e-mail : contact@lepasteur-camassel-avocats.fr
http://argentan.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

ARRAS
SELARL A. VAAST DEBLIQUIS MARTINUZZO
3, place des Etats d'Artois -
62000 ARRAS
Tél. 03 21 23 62 62
Fax : 03 21 23 53 20
e-mail : avocats-vdm@wanadoo.fr
http://arras.gesica.org

AUCH
SCP MORANT - DUBOIS
7, rue Gambetta - B.P. 36 -
32001 AUCH CEDEX
Tél. 05 62 05 51 06
Fax : 05 62 05 84 59
e-mail : scp-abadie-morant-douat@wanadoo.fr
http://auch.gesica.org

AURILLAC
SELARL AURIJURIS
18, rue Paul Doumer -
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 05 01
Fax : 04 71 64 30 87
e-mail : clm.avocats@wanadoo.fr
http://aurillac.gesica.org

AUXERRE
SCP BAZIN -PERSENOT LOUIS -
SIGNORET - CARLO VIGOUROUX
7, rue Alexandre Marie -
89000 AUXERRE
Tél. 03 86 52 75 55
Fax : 03 86 51 62 02
e-mail : cabbaz@wanadoo.fr
http://auxerre.gesica.org

AVIGNON
SCP BASTIAS BALAZARD
37, rue du 58ème RI -
84000 AVIGNON
Tél. 04 90 86 19 62
Fax : 04 90 86 43 87
e-mail : BetB@avocats84.fr
http://avignon.gesica.org

BAR LE DUC
CABINET JEAN-LOUIS FORGET
81, rue des Ducs - B.P. 347 -
55008 BAR LE DUC CEDEX
Tél. 03 29 79 01 65
Fax : 03 29 79 75 30
e-mail : jeanlouis-forget@wanadoo.fr
http://barleduc.gesica.org

BASTIA
CABINET CAPOROSSI-POLETTI
35, boulevard Paoli -
20200 BASTIA
Tél. 04 95 31 85 59
Fax : 04 95 31 82 38
e-mail : avocatcaporossi@wanadoo.fr
http://bastia.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

BAYONNE
SCP ASTABIE - BASTERREIX
Avenue de Marhum -
Cité du Palais -
64100 BAYONNE
Tél. 05 59 59 05 03
Fax : 05 59 59 31 65
e-mail : contact@scpab.fr
http://bayonne.gesica.org

BEAUVAIS
SELARL GARNIER ROUCOUX & Associés
16, rue Denis Simon - B.P. 932 -
60009 BEAUVAIS CEDEX
Tél. 03 44 06 25 90
Fax : 03 44 06 25 91
e-mail : gesica@grp-avocat.com
http://beauvais.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

BERGERAC-SARLAT
SCP CHASTRES
2, boulevard Maine de Biran -
24100 BERGERAC
Tél. 05 53 63 17 17
Fax : 05 53 63 22 21
e-mail : chastres@avocatline.com
http://bergerac.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

BESANÇON
SCP HENNEMANN-ROSSELOT
26, rue Proudhon -
25000 BESANCON
Tél. 03 81 65 03 50
Fax : 03 81 65 03 55
e-mail : scprosselot@orange.fr
http://besancon.gesica.org

BEZIERS
SCP TERRIER J. - TERRIER P.
17, rue Viennet -
34500 BEZIERS
Tél. 04 67 49 10 60
Fax : 04 67 28 41 08
e-mail : scp.terrier@wanadoo.fr
http://beziers.gesica.org

BÉZIERS
CABINET Katia FISCHER
3, rue Montmorency -
34500 BEZIERS
Tél. 04.67.28.39.13
Fax : 04.67.28.51.57
e-mail : katia.fischer@orange.fr
http://fischer.gesica.org

BLOIS
SELARL PATRIS
7-9, rue du Colonel de Montlaur -
41000 BLOIS
Tél. 02 54 42 18 20
Fax : 02 54 42 38 33
e-mail : e.patris@cabinetjuridiquepatris.com
http://blois.gesica.org

BOBIGNY
CABINET MOOS
2, rue de l'Union -
93130 NOISY LE SEC
Tél. 01 41 83 17 00
Fax : 01 41 83 17 05
e-mail : danielle.moos.avocat@gmail.com
http://bobigny.gesica.org

BONNEVILLE ET LES PAYS DU MONT BLANC
CABINET RIBES ET ASSOCIÉS
Le Panoramique -
3, rue Maréchal-Leclerc -
74300 CLUSES
Tél. 04 50 98 16 47
Fax : 04 50 98 30 02
e-mail : p.ribes@avocats-online.com
http://bonneville.gesica.org

BORDEAUX
SELAS EXEME CONSEIL
70, rue Abbé de l'Epée -
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 00 82 33
Fax : 05 56 00 82 43
e-mail : contact@exeme-avocats.com
http://bordeaux.gesica.org

SELAS EXEME ACTION
70, rue Abbé de l'Epée -
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 00 82 33
Fax : 05 56 00 82 43
e-mail : contact@exeme-avocats.com
http://bordeaux.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

SELAS EXEME ENVIRONNEMENT
70, rue Abbé de l'Epée -
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.00.82.33
Fax : 05.56.00.82.43
e-mail : contact@exeme-avocats.com
http://bordeaux.gesica.org

SELAS EXEME SOCIAL
70, rue Abbé de l'Epée -
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.00.82.33 -
Fax : 05.56.00.82.43
e-mail : contact@exeme-avocats.com
http://bordeaux.gesica.org

BOULOGNE SUR MER
SCP WABLE TRUNECEK
TACHON AUBRON
68 rue de Lille -
62200 BOULOGNE SUR MER
Tél. 03 91 90 46 46
Fax : 03 21 80 43 50
e-mail : wttaavocats@orange.fr
http://boulognesurmer.gesica.org
Cabinet secondaire à MONTREUIL SUR MER



BOURG EN BRESSE
SELARL CHRISTIAN PERRET
26, avenue Alsace Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 79 81 00 61
Fax : 04 79 81 25 72
e-mail : christian.perret8@wanadoo.fr
http://belley.gesica.org
Cabinet secondaire à BELLEY et AMBERIEU EN BUGEY
POSTULATION COUR D'APPEL

BOURGES
AVOCATS CENTRE
7, rue Littré - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 27 27 60
Fax : 02 48 27 27 61
e-mail : contact@avocatscentre.fr
http://bourges.gesica.org

BREST
SCP CORNEN - LAURET - LECLET
24, rue Boussingault - B.P. 11058 - 29210 BREST CEDEX 1
Tél. 02 98 44 33 53
Fax : 02 98 44 50 27
e-mail : cornen.lauret.leclet@avocatline.com
http://brest.gesica.org

BRIEY
CABINET HIBLOT
12A, rue de Lorraine - B.P. 70044 - 54150 BRIEY
Tél. 03 82 46 21 30
Fax : 03 82 46 53 40
e-mail : hiblot.avocat@orange.fr
http://briey.gesica.org

BRIVE LA GAILLARDE
CABINET BROUSSAUD
28, rue de la Jaubertie - 19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. 05 55 74 06 69
Fax : 05 55 23 76 52
e-mail : a.broussaud@wanadoo.fr
http://brive.gesica.org

BRIVE LA GAILLARDE
CABINET GOUT - DIAS
13, Avenue Victor Hugo - 19000 TULLE
Tél. 05 55 20 07 27
Fax : 05 55 26 66 50
e-mail : scp.goutdiasetassocies-tulle@orange.fr
http://tulle.gesica.org

CAEN
SCP CREANCE FERRETTI HUREL
136, Boulevard du Maréchal Leclerc - B.P. 30211 - 14012 CAEN CEDEX 1
Tél. 02 31 86 10 21
Fax : 02 31 86 83 86
e-mail : creance-avocats@wanadoo.fr
http://caen.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

CAHORS
CAMBON & SAINT PRIX
83, boulevard Gambetta - 46000 CAHORS
Tél. 05 65 30 10 01
Fax : 05 65 22 20 45
e-mail : cambonsaint-prix@avocat-conseil.fr; cambonsaint-prix@wanadoo.fr
http://cahors.gesica.org

CANNES GRASSE
CABINET LEGIS CONSEILS
20, Boulevard Carnot - 06400 CANNES
Tél. 04 93 39 15 92 - 04 93 39 04 45
Fax : 04 93 38 74 40
e-mail :cabinet@legis-conseils.fr
http://grasse.gesica.org

CARCASSONNE
CABINET FERES & associés
31, Boulevard Omer Sarraut - 11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 47 71 72
Fax : 04 68 47 32 19
e-mail : yferes@cabinetferes.com
http://carcassonne.gesica.org

CAYENNE
CABINET d'Avocats Patrick LINGIBE
46, avenue de la Liberté - 97300 CAYENNE
Tél. 05 94 29 45 35
Fax : 05 94 29 17 48
e-mail : contact@cabinet-lingibe.com
http://cayenne.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

CHALON SUR SAONE
CABINET BROSSAUD
7, rue d'Autun - 71100 CHALON SUR SAONE
Tél. 03 85 48 23 00
Fax : 03 85 93 39 45
e-mail : cab.brossaud@wanadoo.fr
http://chalonsursaone.gesica.org

CHALONS EN CHAMPAGNE
SCP SAMMUT CROON JOURNÉ-LÉAU
16, rue P. Bayen - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. 03 26 64 15 15
Fax : 03 26 64 10 10
e-mail :scpbs@wanadoo.fr
http://chalonsenchampagne.gesica.org

CHAMBERY
SELARL CABINET DUBY-DELANNOY
201, rue du Casino - «Le Colisée» - 73100 AIX LES BAINS
Tél. 04 79 61 76 10
Fax : 04 79 61 76 12
e-mail : janick.dubydelannoy@wanadoo.fr
http://chambery.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

CHARLEVILLE MEZIERES
SCP RAHOLA - DELVAL - CREUSAT & Associés
23, Avenue d'Arches - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. 03 24 37 01 12
Fax : 03 24 57 09 65
e-mail : scp.rdc.avocats@orange.fr
http://charlevillemezieres.gesica.org

CHARTRES
SCP MERCIER - PIERRAT - RIVIERE-DUPUY - VANNIER
Résidence La Petite Venise - 50, Boulevard de la Courtille - B.P. 85 - 28002 CHARTRES CEDEX
Tél. 02 37 91 67 89
Fax : 02 37 91 67 87
e-mail : mprd.avocats@wanadoo.fr
http://chartres.gesica.org

CHATEAUROUX
SCP DRAPEAU BONHOMME LEAL
45, Avenue de la Gare - 36000 CHATEAUROUX
Tél. 02 54 22 74 14
Fax : 02 54 07 04 62
e-mail : drapeau.bonhomme@wanadoo.fr
http://chateauroux.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

CHAUMONT
SCP D'AVOCATS BOCQUILLON - BOESCH - GROMEK
2, rue du Palais - 52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 03 05 62
Fax : 03 25 32 09 10
e-mail : bocquillon.avocat@wanadoo.fr
http://chaumont.gesica.org

CHERBOURG
SCP COGUIC - DOLLON - JEAN-BAPTISTE BORDEAU
63, rue au Blé - 50100 CHERBOURG OCTEVILLE
Tél. 02 33 78 11 10
Fax : 02 33 78 11 11
e-mail : bocodo.avocats@wanadoo.fr
http://cherbourg.gesica.org

CLERMONT FERRAND
SELARL CABINET Eric KOTARSKI
4, rue Jean de Berry - 63200 RIOM
Tél. 04 73 38 64 69
Fax : 04 73 33 11 96
e-mail : cabinetkotarski@avocatline.com
http://riom.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

COLMAR
CABINET MONHEIT
4, rue du Conseil Souverain - 68000 COLMAR
Tél. 03 89 41 22 12
Fax : 03 89 24 28 15
e-mail : daniel.monheit@wanadoo.fr
http://colmar.gesica.org

CABINET LITOU-WOLFF
8, avenue de la République - 68000 COLMAR
Tél. 03 89 23 49 55
Fax : 03 89 23 48 73
e-mail : j.litouwolff.avocat@gmail.com
http://litouwolff.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL (DROIT LOCAL)

COMPIEGNE
SELARL GARNIER ROUCOUX & Associés
29, rue Pierre Sauvage - 60200 COMPIEGNE
Tél. 03 44 06 25 90
Fax : 03 44 06 25 91
e-mail : gesica@grp-avocat.com
http://compiegne.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

CRETEIL
CABINET DESVEAUX - BERNE GRAVE
1, rue Defrance - 94300 VINCENNES
Tél. 01 43 74 37 72
Fax : 01 43 98 19 36
e-mail : aurelia.desvaux@berne.be
http://vincennes.gesica.org

CUSSET VICHY
Cabinet Gloria SZPIEGA
21, Boulevard Carnot - 03200 VICHY
Tél. 04 70 98 29 68
Fax : 04 70 98 08 13
e-mail :SCP.szpiega@wanadoo.fr
http://cusset.gesica.org

DAX
SCP DEFOS DU RAU - CAMBRIEL - REMBLIERE
36, rue Gambetta - B.P. 197 - 40104 DAX CEDEX
Tél. 05 58 90 02 26
Fax : 05 58 74 01 46
e-mail : defosdurau-cambriel@vocat-dax.com
http://dax.gesica.org

DIEPPE
SCP LEMAIRE QUATRAVAUX
27bis, rue de la République - B.P. 50043 - 76201 DIEPPE CEDEX
Tél. 02 35 84 27 74 - 02 35 84 93 66
Fax : 02 35 84 93 65
e-mail : j.ch.lemaire@orange.fr
http://dieppe.gesica.org

DIGNE LES BAINS CEDEX
SCP MAGNAN - ANTIQ
10, Boulevard Gassendi - B.P. 109 - 04004 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél. 04 92 31 35 55
Fax : 04 92 32 17 56
e-mail : magnan-antiq@avocatline.com
http://dignelesbains.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

DIJON
SELARL P. ANDRE - C. DUCREUX - C. RENEVEY
1, rue des Princes de Condé - 21000 DIJON
Tél. 03 80 63 78 87
Fax : 03 80 63 74 61
e-mail : cabinet.andre@9business.fr
http://dijon.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

DIJON
SEUTET - DELIRY & AVOCATS AARPI
35, rue de Broglie - 21000 DIJON
Tél. 03.80.60.93.44
Fax : 03.80.73.69.22
e-mail : eseutet@seutet-deliry.fr
http://dijon2.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

DRAGUIGNAN
SCP BRUNET-DEBAINES
9, Boulevard Clémenceau - 83300 DRAGUIGNAN
Tél. 04 94 50 43 43
Fax : 04 94 67 42 45
e-mail : brunet.debaines@wanadoo.fr
http://draguignan.gesica.org

DUNKERQUE
SCP SENLECQ - STEYLAERS
5bis, rue Albert 1er - B.P. 34219 - 59378 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél. 03 28 59 39 48
Fax : 03 28 59 33 92
e-mail : senlecq-steylaers-scp@wanadoo.fr
http://dunkerque.gesica.org

EPINAL
SCP EST AVOCATS
7, rue Gambetta - B.P. 470 - 88012 EPINAL CEDEX
Tél. 03 29 29 56 56
Fax : 03 29 64 12 27
e-mail est-avocats@orange.fr
http://epinal.gesica.org

EPINAL
CABINET GBEDEY
49, rue Thiers - B P 148 - 88104 SAINT DIE
Tél. 03 29 56 15 98
Fax : 03 29 56 04 30
e-mail : maitre-gbedey-romuald@wanadoo.fr
http://saintdie.gesica.org

EVREUX
SCP BRULARD & LAFONT
9, rue Dubais - B.P. 681 - 27006 EVREUX CEDEX
Tél. 02 32 38 29 70
Fax : 02 32 39 78 65
e-mail : avocats@fouche-brulard-lafont.com
http://evreux.gesica.org

EVRY
CABINET EGIDE AVOCATS
75, rue de Paris - 91400 ORSAY
Tél. 01 69 28 10 13
Fax : 01 69 28 46 72
e-mail : contact@egide-avocats.fr
http://evry.gesica.org
Cabinet secondaire à EVRY

FOIX
CABINET SAUDEMONT
31, Place Sainte Ursule - 09100 PAMIERS
Tél. 05 61 60 10 90
Fax : 05 61 60 10 40
e-mail : andree.saudemont@wanadoo.fr
http://foix.gesica.org

FONTAINEBLEAU
CABINET GUEUGNOT
98, rue de France - 77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 22 38 64
Fax : 01 60 72 36 55
e-mail : gueugnotavocat@free.fr
http://fontainebleau.gesica.org

FORT DE FRANCE
CABINET MOURIESSE
52, rue Victor Sévère - 97200 FORT DE FRANCE
Tél. 05 96 70 13 01
Fax : 05 96 71 50 18
e-mail : mouriesse.avocat@orange.fr
http://fortdefrance.gesica.org

GAP
SCP SCHREIBER - FABBIAN - VOLPATO
16bis, avenue Jean Jaurès - Immeuble «Les Dauphins» - 05000 GAP
Tél. 04 92 51 16 23
Fax : 04 92 52 44 46
e-mail : scp-schreiber-fabbian@wanadoo.fr
http://gap.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

GRENOBLE
SELARL LIGAS-RAYMOND & PETIT
BP 1507 - 23, avenue Doyen Louis Weil - 38025 GRENOBLE CEDEX 1
Tél. 04 38 12 07 70
Fax : 04 38 70 00 62
e-mail : jbp.avocat@orange.fr
llr.avocat@orange.fr
http://grenoble.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

GUERET
SCP RICHARD LAURENT
4, Avenue du Général de Gaulle - 23000 GUERET
Tél. 05 55 52 03 88
Fax : 05 55 52 22 25
e-mail : r.laurent0290@orange.fr
http://gueret.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

LA REUNION
SCP BELOT - CREGUT - HAMEROUX
33, rue de Paris - 97400 SAINT DENIS
Tél. 02 62 28 60 29
Fax : 02 62 28 00 38
e-mail : contact@scpbelot.re
http://lareunion.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

LA ROCHE SUR YON
SELARL ATLANTIC-JURIS
58, rue Molière – CS 60186 - 85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 24 09 10
Fax : 02 51 46 04 42
e-mail : accueil@atlantic-juris.com
http://larochesuryon.gesica.org

LA ROCHELLE ROCHEFORT
CABINET FLICHE - BLANCHÉ & ASSOCIES
Parc d'activités Guiton - Rue des Trois Frères - BP 62103 - 17010 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél. 05 46 07 71 37
Fax : 05 46 07 71 40
e-mail : cabfliche@wanadoo.fr
http://larochelle.gesica.org

LAON
SCP MATHIEU - DEJAS - LOIZEAUX
2, rue du Cloître - BP 509 - 02001 LAON CEDEX
Tél. 03 23 20 28 92
Fax : 03 23 20 69 73
e-mail : mdl-avocats@orange.fr
http://laon.gesica.org

LAVAL
SCP DESBOIS - BOULIOU
Résidence Ambroise Paré - 43, Quai Paul Boudet - B.P. 0337 - 53003 LAVAL CEDEX
Tél. 02 43 53 45 42
Fax : 02 43 53 52 19
e-mail : b.bouliou@avocatline.com
http://laval.gesica.org

LE HAVRE
SELARL MARGUET & LEMARIÉ
7 rue Pierre Brossolette - B.P. 434 - 76057 LE HAVRE CEDEX
Tél. 02 35 42 09 06
Fax : 02 35 22 92 95
e-mail : contact@mlcl-law.com
http://lehavre.gesica.org

LE MANS
SCP MEMIN - PIGEAU
62, Avenue du Général de Gaulle - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 14 11 10
Fax : 02 43 24 48 61
e-mail : pigeau@pigeau.fr
http://lemans.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

LE PUY EN VELAY
CABINET GRAS - OGIER
17, Place Michelet - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél. 04 71 04 26 04
Fax : 04 71 04 26 05
e-mail : mgrasavocat@wanadoo.fr
http://lepuyenvelay.gesica.org

LES SABLES D'OLONNE
SCP GAUVIN-ROUBERT & ASSOCIÉS
1bis, rue Achille Duclos -
B.P. 40165 - 85105 LES SABLES
D'OLONNE CEDEX
Tél. 02 51 21 29 28
Fax : 02 51 21 57 47
e-mail : bg@gauvin-roubert-avocat.com
http://lessablesdolonne.gesica.org
Cabinet secondaire à LA ROCHE SUR YON

LIBOURNE
CABINET PERROGON
5, place de l'Eglise Saint Jean -
33500 LIBOURNE
Tél. 05 57 55 85 36
Fax : 05 57 55 85 36
e-mail : maperrogon@voila.fr
http://libourne.gesica.org

LILLE
CABINET DUEL - SELARL SIX & Associés
263, avenue de la République - BP 30075 -
59562 LA MADELEINE CEDEX
Tél. 03 20 74 69 20
Fax : 03 20 74 69 39
e-mail : lille@duel-avocats.com
http://lille.gesica.org
Cabinet secondaire à PARIS
POSTULATION COUR D'APPEL

LIMOGES
CABINET VALIERE-VIALEIX
22, rue Petiniaud Beaupeyrat -
87000 LIMOGES
Tél. 05 55 33 12 87
Fax : 05 55 34 74 36
e-mail : gesica.limoges87@orange.fr
http://limoges.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

LISIEUX
SCP PIRO VINAS
11, place François Miterrand -
14100 LISIEUX
Tél. 02 31 62 00 42
Fax : 02 31 62 13 30
e-mail : scppiro@wanadoo.fr
http://pirovinas.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

LONS LE SAUNIER
SELARL FAVOULET - BILLAUDEL
190, rue de la Marseillaise - B.P. 134 -
39004 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél. 03 84 86 06 86
Fax : 03 84 24 70 61
e-mail : avocats@favoulet-billaudel.com
http://lonslesaunier.gesica.org

LORIENT
SELARL PICHOT CAMUS-ROUSSEAU
8, rue Léo le Bourgo - B.P. 332 -
56103 LORIENT CEDEX
Tél. 02 97 64 66 40
Fax : 02 97 64 43 40
e-mail : pcr.avocat@wanadoo.fr
http://lorient.gesica.org

LYON
CABINET AMANTE
31, rue Mazenod -
69003 LYON
Tél. 04 72 84 02 02
Fax : 04 72 40 08 53
e-mail : amante-avocat@wanadoo.fr
http://lyonamante.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

CABINET NICOL FIDEUROPE
7, rue Grôlée - B.P. 2035 -
69226 LYON CEDEX 2
Tél. 04 72 77 84 00
Fax : 04 78 42 00 64
e-mail : b.bonnevay@nicolfideurope.com
http://lyonnicol.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

MACON
SCP ROUSSOT - LOISIER - RAYNAUD
de CHALONGE
22, rue de la Paroisse - B.P. 204 -
71007 MACON CEDEX
Tél. 03 85 38 10 97
Fax : 03 85 38 38 31
e-mail : avocats@gesica-macon.fr
http://macon.gesica.org

MAMOUDZOU
CABINET OUSSENI
20 Espace Coralium -
Route nationale Kaweni -
97600 MAMOUDZOU
Tél. 02 69 60 24 21
Fax : 02 69 61 44 31
e-mail : ousseni.avocat@wanadoo.fr
http://mamoudzou.gesica.org

MARSEILLE
CABINET MUNIGLIA-REDDON -
GUERINI - RASTOUIL
17, avenue André Roussin -
13016 MARSEILLE
Tél. 04 91 81 70 20
Fax : 04 91 37 27 85
e-mail : gesica.Marseille@free.fr
http://marseille.gesica.org

MEAUX
SCP CARVALHO-MENDES & WIENHOFER
19, avenue du Maréchal Foch -
77500 CHELLES
Tél. 01 60 08 65 38
Fax : 01 64 72 95 39
e-mail : carvalho.wienhofer@orange.fr
http://meaux.gesica.org

MELUN
CABINET MAYNARD
1, avenue du Général Leclerc -
77000 MELUN
Tél. 01 60 65 71 48
Fax : 01 64 87 11 24
e-mail : jacques.maynard.77@orange.fr
http://melun.gesica.org

METZ
SCP HEMZELLEC DAVIDSON
6, rue des Compagnons -
57070 METZ
Tél. 03 87 17 40 00
Fax : 03 87 17 40 07
e-mail : scpmhd@aol.com
http://metz.gesica.org

MONT DE MARSAN
SCPA SAINT LAURENT
421, avenue de Nonères - B.P. 614 -
40006 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. 05 58 75 87 87
05 58 75 98 26
Fax : 05 58 75 61 56
e-mail : c.saintlaurent@wanadoo.fr
http://montdemarsan.gesica.orgg

MONTAUBAN
SCP Michel CASSIGNOL
& Sophie GERVAIS
32, Boulevard P. Delbrel - B.P. 60 -
82202 MOISSAC CEDEX
Tél. 05 63 04 18 04
Fax : 05 63 04 23 46
e-mail : michel.cassignol@voila.fr
http://montauban.gesica.org

MONTBELIARD
SCP SURDEY - BRANGER -
RODESCHINI - GUY
16, rue Mozart - B.P. 66336 -
25206 MONTBELIARD CEDEX
Tél. 03 81 90 78 30
Fax : 03 81 97 12 58
e-mail : sbrg@nerim.net
http://montbeliard.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

MONTLUÇON
Maître Fabrice-Emmanuel HEAS
10, rue Barathon -
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 05 94 34
Fax : 04 70 09 98 77
e-mail : heas.fabrice@orange.fr
http://montlucon.gesica.org

MONTPELLIER
SCP ARMANDET - LE TARGAT - GELER
849, rue Favre de St Castor -
34080 MONTPELLIER
Tél. 04 67 06 87 87
Fax : 04 67 06 87 88
e-mail : gesica.montpellier@wanadoo.fr;
yletargat@wanadoo.fr
http://montpellier.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

MULHOUSE
CABINET STACKLER

68100 MULHOUSE
Tél. 03.89.56.46.46
Fax : 03.89.46.06.60
e-mail : e.stackler@hrnet.fr
http://mulhouse.gesica.org

NANCY
SCP GOTTLICH - LAFFON
14, rue Raymond Poincaré -
54000 NANCY
Tél. 03 83 32 05 41
Fax : 03 83 37 88 05
e-mail : laffonpatrick@yahoo.fr
http://nancy.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

NANTERRE
CABINET RANJARD-NORMAND
5, rue des Bourguignons -
92270 BOIS-COLOMBES
Tél. 01 47 80 75 18
Fax : 01 47 69 98 30
e-mail : ranjard.normand@wanadoo.fr
http://nanterre.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

NANTES
CABINET BIENVENU
49, Quai de la Fosse -
44000 NANTES
Tél. 02 40 73 07 30
Fax : 02 40 73 31 89
e-mail : c.bienvenu.avocat@wanadoo.fr
http://nantesfosse.gesica.org

SCP EOCHE-DUVAL MORAND ROUSSEAU
& Associés
22, rue La Tour d'Auvergne -
44200 NANTES
Tél. 02 51 84 94 74
Fax : 02 51 84 94 79
e-mail : contact@eoche-duval.fr;
y-viaud@eoche-duval.fr
http://nantes2.gesica.org

NARBONNE
SELARL CLEMENT -
MALBEC - CONQUET
12, quai de Lorraine -
11100 NARBONNE
Tél. 04 68 41 39 00
Fax : 04 68 41 31 82
e-mail : cabinetscs@avocat-scs.com
http://narbonne.gesica.org

NEVERS
SCP MACQUART-MOULIN - BALLERET
6, Avenue Marceau - B.P. 234 -
58002 NEVERS CEDEX
Tél. 03 86 61 21 05
Fax : 03 86 57 13 03
e-mail : macquartmoulin.balleret.avocats@
wanadoo.fr
http://nevers.gesica.org

NICE
SCP FRANCK - BERLINER - DUTERTRE - LACROUTS
21, Boulevard Dubouchage - 06000 NICE
Tél. 04 93 13 44 01
Fax : 04 93 13 43 71
e-mail : avocats-nice@webstore.fr
http://nice.gesica.org

CABINET Isabelle SCHMELTZ
76, boulevard Napoléon III - 06200 NICE
Tél. 04 93 18 87 04
Fax : 04 93 18 72 00
e-mail : i.schmeltz@schmeltz-avocats.eu
http://nice2.gesica.org

NIMES
SCP CABANES BOURGEON
Kilomètre Delta - BP 89042 - 125, Avenue
Amédée Bollé - 30971 NIMES CEDEX 9
Tél. 04 66 70 90 70
Fax : 04 66 70 90 79
e-mail :CABINET.cabanes@avocatline.fr;
l.bourgeon@avocatline.com
http://nimes.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

NIORT
CABINET CHAN
2, Avenue d'Angers - B.P. 30072 -
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tél. 05 49 65 14 19
Fax : 05 49 65 12 17
e-mail : cabinet@chan-avocat.fr
http://bressuire.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

ORLEANS
SCP François TARDIVON
17, rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS
Tél. 02 38 53 88 15
Fax : 02 38 54 13 24
e-mail : francois.tardivon@francoistardivon.
com
http://orleans.gesica.org
Cabinet secondaire à PITHIVIERS
POSTULATION COUR D'APPEL

PARIS
HAAS SOCIÉTÉ D'AVOCATS
87, boulevard de Courcelles - 75008 PARIS
Tél. 01 56 43 68 80
Fax : 01 40 75 01 96
e-mail : contact@haas-avocats.com
http://parisetoile.gesica.org
DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES -
CYBERSURVEILLANCE – CYBERCRIMINALITE
– E-COMMERCE - PROCES ET EXPERTISE
EN INFORMATIQUE – DROIT DES FICHIERS
– DROIT DE LA CONSOMMATION SUR
INTERNET - MARQUES
POSTULATION COUR D'APPEL

D&A RESTRUCTURING
2, rue de Sontay - 75116 PARIS
Tél. 01 44 17 88 00
Fax : 01 44 17 88 01
e-mail : dorleac.azoulay@wanadoo.fr
http://parisvictorhugo.gesica.org
PROCÉDURES COLLECTIVES -
RESTRUCTURATION AMIABLE ET JUDICIAIRE
- PLAN SOCIAL ET PSE

Cabinet Jacques LANG
4, rue de Lyon - 75012 PARIS
Tél. 01 43 41 22 00
Fax : 01 43 44 83 99
e-mail : jacques.lang@avocat-conseil.fr
http://garedelyon.gesica.org
DROIT DU SPORT

SCP FLORAND
73, avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS
Tél. 01 42 93 20 63
Fax : 01 42 94 09 75
e-mail : jean-marc.florand@wanadoo.fr
http://parissaintaugustin.gesica.org
DROIT PENAL

HOLMAN FENWICK WILLAN France LLP
65, rue d'Anjou - 75008 PARIS
Tél. 01 44 94 40 50
Fax : 01 42 65 46 25
e-mail : sybille.elleboode-merlier@hfw.com
http://parishaussmann.gesica.org
DROIT DES SOCIETES - FUSIONS -
ACQUISITIONS - DROIT BANCAIRE &
FINANCIER - DROIT DES TRANSPORTS
- DROIT MARITIME

CABINET REGNAULT
18, rue de Tilsitt - 75017 PARIS
Tél. 01 56 33 72 00
Fax : 01 56 33 72 09
e-mail : cabinet.regnault@regnault-avocats.
com
http://pariswagram.gesica.org
LICITATION PARTAGE - DROIT PATRIMONIAL
DE LA FAMILLE - DROIT DE LA
CONSOMMATION - VOIES D'EXECUTION
- SAISIES IMMOBILIERES - BAUX
COMMERCIAUX - BAUX D'HABITATION -
DROIT DE LA COPROPRIETE

SCP SCHMERBER & ASSOCIÉS
21, rue Jean de La Fontaine - 75016 PARIS
Tél. 01 45 24 77 77 - Fax : 01 45 24 77 76
e-mail : lawyers@schmerber-jl.com
http://parislafontaine.gesica.org
DROIT COMMERCIAL - POSTULATION
COMMERCE PARIS

SEP LACHAUD MANDEVILLE COUTADEUR
& Associés
8, rue Drouot - 75009 PARIS
Tél. 01 44 82 73 82
Fax : 01 40 26 41 51
e-mail : lmca@avocatline.fr
http://parisrivoli.gesica.org
DROIT DE LA SANTE - DROIT SOCIAL - DROIT
RURAL ET AGRO-ALIMENTAIRE

CABINET GOLDBERG - MASSON
11, rue Tronchet - 75008 PARIS
Tél. 01 45 44 70 50
Fax : 01 42 22 54 64
e-mail : cabinet@goldberg-masson.com
http://parismadeleine.gesica.org

SELARL HUGLO LEPAGE & ASSOCIÉS
CONSEIL
40, rue de Monceau - 75008 PARIS
Tél. 01 56 59 29 59
Fax : 01 56 59 29 39
e-mail : coralie.bancelin@huglo-lepage.com
http://parismonceau.gesica.org
DROIT PUBLIC & BIOTECHNOLOGIES - DROIT
DE L'ENVIRONNEMENT

FOURGOUX ET ASSOCIÉS SELARL D'AVOCATS
76, avenue de Wagram - 75017 PARIS
Tél. 01 55 65 16 65
Fax : 01 47 54 91 90
e-mail : contact@fourgoux.fr
http://parispereire.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL
DROIT COMMUNAUTAIRE ET DROIT DE LA
CONCURRENCE, DROIT DE LA DISTRIBUTION,
DROIT DE LA CONSOMMATION, PUBLICITE ET
REPRESSION DES FRAUDES
POSTULATION COUR D'APPEL

MAÎTRE GÉRARD-GABRIEL LAMOUREUX
8, rue de Berne -
75008 PARIS
Tél. 01 42 93 30 00
Fax : 01 42 93 04 34
e-mail : gerard@lamoureux.pro
http://pariseurope.gesica.org
DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
- PROCES EN CONTREFAÇON : BREVETS,
MODELES, MARQUES, DROITS D'AUTEUR

**CONSULTEZ
LE SITE
WWW.GESICA.ORG**

Annuaire

GESICA
RÉSEAU INTERNATIONAL D'AVOCATS

SELARL PEISSE DUPICHOT LAGARDE
BOTHOREL & ASSOCIÉS
22, Avenue de Friedland -
75008 PARIS
Tél. 01 45 62 32 22
Fax : 01 42 89 12 83
e-mail : contact@dzb-avocats.com
http://parisfriedland.gesica.org
DROIT IMMOBILIER - DROIT DE LA FAMILLE
POSTULATION COUR D'APPEL

SELARL OZENNE BONGRAND PENOT
16, place de la République -
75010 PARIS
Tél. 01 43 38 92 20
Fax : 01 43 38 92 57
e-mail : olivier.bongrand@orange.fr
http://parisbastille.gesica.org
DROIT SOCIAL

AARPI GUELOT & BARANEZ ET ASSOCIES
1, avenue de Friedland -
75008 PARIS
Tél. 01 56 59 11 66
Fax : 01 56 59 11 67
e-mail : cb@guelot-baranez.com
http://pariswashington.gesica.org
DROIT FISCAL

Cabinet COIN
29, avenue George Mandel -
75116 PARIS
Tél. 01 45 05 11 00
Fax : 01 47 27 53 77
e-mail : jp-coin@wanadoo.fr
http://victoire.gesica.org
PERMIS DE CONDUIRE - DROIT DE L'AUTOMOBILE

BRUNSWICK SOCIETE D'AVOCATS
38, rue de Bassano -
75008 PARIS -
Tél. 01 78 99 43 99
Fax : 01 78 99 43 90
e-mail : pbeauregard@brunswick.fr
http://paristrocadero.gesica.org
FUSIONS ACQUISITIONS - STRUCTURATION & SUIVI DE FONDS D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS DE CAPITAL INVESTISSEMENT & LBO - FUSIONS ACQUISITIONS - STRUCTURATION & SUIVI DE FONDS D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS DE CAPITAL INVESTISSEMENT & LBO - INTRODUCTION EN BOURSE - MARCHES DE CAPITAUX

PAU
SCP CASADEBAIG
Résidence CENTRAL PARK -
8, Place Clémenceau - B.P. 107 -
64001 PAU CEDEX
Tél. 05 59 98 43 00
Fax : 05 59 27 80 57
e-mail : scp.casadebaig@orange.fr
http://pau.gesica.org

PERIGUEUX
SCP PERRET NUNEZ LAGARDE
Résidence LE MERCURIAL BP 4052 -
78, rue Victor Hugo -
24009 PERIGUEUX CEDEX
Tél. 05 53 35 75 00
Fax : 05 53 54 98 57
e-mail : contact@avocatdordogne.fr
http://perigueux.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

PERPIGNAN
SCP PARRAT - ARCHAMBAULT - PARRAT - LLATI
23, rue de la Sardane -
66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 35 24 06
Fax : 04 68 34 74 47
e-mail : secretariat@parrat-llati-slatkin.fr
parrat.llati.slatkin@gmail.com
http://perpignan.gesica.org

POITIERS
CABINET EQUITALI@AVOCATS -SCP
MENEGAIRE - LOUBEYRE - FAUCONNEAU
6, rue Cité de la Traverse - BP 399 -
86010 POITIERS
Tél. 05 49 39 40 40
Fax : 05 49 41 34 87
e-mail : cabinet@equitaliavocats.com
i.loubeyre@equitaliavocats.com
http://poitiers.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

PONTOISE
SCP BERGER - BOSQUET - SAVIGNAT
48, rue de la Justice -
95300 PONTOISE
Tél. 01 30 30 00 30
Fax : 01 34 25 09 15
e-mail : bosquet-savignat-avocats@orange.fr
http://pontoise.gesica.org

QUIMPER
SCP KERMARREC - GICQUELAY
62, Quai de l'Odet -
29000 QUIMPER CEDEX
Tél. 02 98 55 95 95
Fax : 02 98 55 95 96
e-mail : avocats@scpkermarrec.fr
http://quimper.gesica.org

REIMS
SELARL DOMINIQUE RANCE
1, rue René Francart -
51100 REIMS
Tél. 03 26 40 65 57
Fax : 03 26 40 54 25
e-mail : cgr.dr@orange.fr
http://reims.gesica.org

SCP RAHOLA DELVAL CREUSAT & associés
14, rue Courmeaux -
51100 REIMS
Tél. 03 26 47 63 75
Fax : 03 26 84 95 13
e-mail : scp.rdc.avocats@orange.fr
http://courmeaux.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

RENNES
SOCIÉTÉ LE PORZOU - DAVID - ERGAN
Antipolis - 2A, rue du Pâtis Tatelin -
CS 40818 - 35708 RENNES CEDEX 7
Tél. 02 99 79 06 85
Fax : 02 99 78 32 66
e-mail : avocats@leporzou-associes.com
http://rennes.gesica.org
Cabinet secondaire à SAINT MALO DINAN
POSTULATION COUR D'APPEL

ROANNE
SCP INTER-BARREAU CHANTELOT
20, Avenue Gambetta - B.P. 196 -
42313 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 68 02 88
Fax : 04 77 71 49 93
e-mail : chantelot.scp@wanadoo.fr
http://roanne.gesica.org
Cabinet secondaire à LYON

ROUEN
CABINET DAUGE
35, rue Jean Lecanuet -
76000 ROUEN
Tél. 02 35 71 23 08
Fax : 02 35 98 69 65
e-mail : nicole.dauge@free.fr
http://rouen.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

SAINT BRIEUC
SCPA RAOULT - GRAIC
4, rue Saint Benoît - B.P. 309 -
22003 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Tél. 02 96 33 34 80
Fax : 02 96 61 19 11
e-mail : scp-raoult-graic@wanadoo.fr
http://saintbrieuc.gesica.org

SAINT BRIEUC
SCP CABEL MANANT NAOUR-LE DU MINGAM
42, rue Saint Nicolas - BP 60125 -
22203 GUINGAMP CEDEX
Tél. 02 96 40 00 63
Fax : 02 96 40 08 14
e-mail : avocats.cmnm@orange.fr
http://guingamp.gesica.org

SAINT ETIENNE
SCP DREVET-RIVAL - ROUSSET
8, rue Général Leclerc - 42100 SAINT ETIENNE
Tél. 04 77 32 47 88
Fax : 04 77 21 03 73
e-mail : drr.avocats@club-internet.fr
http://saintetienne.gesica.org

SAINT ETIENNE
SELARL BASSET BOUCHET HANGEL
Immeuble Le Segment - 12, Avenue Hélène Boucher - 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Tél. 04 77 36 40 57
Fax : 04 77 36 41 06
e-mail : maitrebouchet@orange.fr
http://montbrison.gesica.org
Cabinet secondaire à MONTBRISON
POSTULATION COUR D'APPEL

SAINT MALO DINAN
SCP LAYNAUD SCAPIN-ALLAG
18, Avenue Jean Jaurès - B.P. 135 -
35408 SAINT MALO CEDEX
Tél. 02 99 20 82 00
Fax : 02 99 56 33 83
e-mail : avocatlaynaud@wanadoo.fr
http://saintmalo.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

SAINT MALO DINAN
CABINET BETTIN-MALÉCOT & SOLIGNAC
10, avenue Anita Conti - Immeuble Newquay - Bât B - 35400 SAINT MALO
Tél. 02 96 39 72 23
Fax : 02 96 39 09 05
e-mail : florence.bettini@yahoo.fr
virginie.solignac@yahoo.fr
http://dinan.gesica.org
CABINET SECONDAIRE À DINAN
POSTULATION COUR D'APPEL

SAINT NAZAIRE
SELARL D'AVOCATS BLANDEL-BEJERMI
1, rue des Chataigniers -
44160 PONTCHATEAU
Tél. 02 40 22 05 75
Fax : 02 40 17 32 94
e-mail : pontchateau@lecedre-avocats.fr
http://saintnazaire.gesica.org

SAINT OMER
SCP DECOSTER - CORRET - DELOZIERE
40-42, rue de l'Ecusserie - B.P. 233 -
62500 SAINT OMER CEDEX
Tél. 03 21 38 26 23 - 03 21 38 52 59
Fax : 03 21 98 57 13
e-mail : decoster-corret@wanadoo.fr
http://saintomer.gesica.org
Cabinet secondaire à BOULOGNE ET CALAIS
POSTULATION COUR D'APPEL

SAINT QUENTIN
ASSOCIATION DONNETTE & LOMBARD
1, rue du Chevalier de la Barre - B.P. 91 -
02102 SAINT QUENTIN CEDEX
Tél. 03 23 67 53 50
Fax : 03 23 67 85 08
e-mail : gesica@avocats-saintquentin.com
http://saintquentin.gesica.org
Cabinet secondaire à AMIENS

SAINTES
SCP LEFEBVRE - LAMOUROUX - MINIER - MEYRAND
68, Cours National - B.P. 10257 -
17105 SAINTES CEDEX
Tél. 05 46 93 25 80
Fax : 05 46 95 08 10
e-mail : scp.lefebvre@avocatline.com
http://saintes.gesica.org
Cabinet secondaire à LA ROCHELLE

SARREGUEMINES
SCP ODENHEIMER - HENNARD
Résidence Les Rives du Bac - BP 70332 -
21, rue de la Paix -
57203 SARREGUEMINES CEDEX
Tél. 03 87 98 22 86
Fax : 03 87 98 17 42
e-mail : odenheimer.hennard.avocats@wanadoo.fr
http://sarreguemines.gesica.org

SENLIS
SCP FABIGNON LARDON-GALEOTE EVEN REMOISSONNET KRAMER ALLARD REBOURCET
1, rue Jules Juillet - B.P. 50427 - 60319 CREIL CEDEX
Tél. 03 44 55 53 72
Fax : 03 44 55 80 50
e-mail : scpavocats@fabrem.fr
http://senlis.gesica.org
Cabinet secondaire à CRÉPY EN VALOIS
POSTULATION COUR D'APPEL

SENS
SCP EVRARD & ASSOCIÉS
4-6, Boulevard du Mail - B.P. 315 -
89103 SENS CEDEX
Tél. 03 86 83 00 18
Fax : 03 86 64 48 44
e-mail : scpevrard@orange.fr
http://sens.gesica.org

SOISSONS
CABINET LEFEVRE-FRANQUET
11, Grand'Place - B.P. 40122 -
02204 SOISSONS CEDEX
Tél. 03 23 59 80 60
Fax : 03 23 59 80 61
e-mail : avocat.lefevre.franquet@wanadoo.fr
http://soissons.gesica.org

STRASBOURG
CABINET LEVY
30, Place Kléber - BP 50020 -
67080 STRASBOURG
Tél. 03 88 32 30 75
Fax : 03 88 23 21 66
e-mail : blevy@alk-avocats.com
http://strasbourg.gesica.org

TARASCON
CABINET VIOLA - BROQUIN-VIOLA
12, place de la République - 13200 ARLES
Tél. 04.90.93.24.53
Fax : 04.90.96.41.05
e-mail : viola.diego@wanadoo.fr
http://tarascon.gesica.org

TARBES
CABINET TANDONNET
1, Avenue du Marché Brauhauban -
65000 TARBES
Tél. 05 62 93 30 28
Fax : 05 62 93 16 78
e-mail : e.tandonnet@wanadoo.fr
http://tarbes.gesica.org

THIONVILLE
CABINET PONTIDA
12, square du 11 Novembre -
57100 THIONVILLE
Tél. 03 82 54 80 90
Fax : 03 82 54 80 91
e-mail : avocat.pontida@wanadoo.fr
http://thionville2.gesica.org
Cabinet secondaire à IERCK LES BAINS

THONON LES BAINS DU LEMAN ET DU GÉNEVOIS
SCP JEAN-PIERRE BENOIST - ANNICK HUELLOU-BLANC
17, rue Cursat - 74100 ANNEMASSE
Tél. 04 50 92 04 51
Fax : 04 50 92 28 68
e-mail : juristweb@gmail.com;juriste@free.fr
cabinet.benoist@gmail.com
http://thononlesbains.gesica.org

TOULON
GIRARD - ESCLAPEZ - SINELLE - PILLIARD
437 rue Jean Jaurès -
83000 TOULON
Tél. 04 94 92 80 59
Fax : 04 94 91 56 60
e-mail : contact@toulon-avocats.eu
http://toulon.gesica.org

TOULOUSE
CABINET MONFERRAN & Associés
22, rue de la Dalbade -
31000 TOULOUSE
Tél. 05.34.31.33.66
Fax : 05.61.53.65.51
e-mail : cabinetmonferran@wanadoo.fr
http://toulouse.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

TOURS
SCP COTTEREAU MEUNIER BARDON & ASSOCIES
19, avenue de Grammont - B.P. 7-1013 -
37010 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 47 61 31 78
Fax : 02 47 20 26 02
e-mail : cottereau.meunier.tours@wanadoo.fr
http://tours.gesica.org

TROYES
SCP BILLION - MASSARD - RICHARD - SIX
12, rue Aristide Briand - 10000 TROYES
Tél. 03 25 73 31 21
Fax : 03 25 73 57 31
e-mail : bmr.avocats@wanadoo.fr
http://troyes.gesica.org
POSTULATION COUR D'APPEL

VALENCE
SCP FLEURIOT - MELGAR
21, Côte des Chapeliers -
26000 VALENCE
Tél. 04 75 42 48 13
Fax : 04 75 55 65 70
e-mail : fleuriot.d@wanadoo.fr
http://valence.gesica.org

VALENCIENNES
SCP LEFEBVRE & THEVENOT
17, rue d'Amsterdam -
59300 VALENCIENNES
Tél. 03 27 33 06 66
Fax : 03 27 33 85 50
e-mail : scpthevenot@avocatline.com
http://valenciennes.gesica.org

VANNES
CABINET PEIGNARD
36B, boulevard de la Résistance -
56000 VANNES
Tél. 02 97 63 71 71
Fax : 02 97 63 79 83
e-mail : mpeignard@fr.oleane.com
http://vannes.gesica.org

VERSAILLES
BVK Avocats AssociésSELARL
20 avenue de l'Europe -
78000 VERSAILLES
Tél. 01 30 97 05 40
Fax : 01 30 97 05 49
e-mail : avocats@bvk.fr
http://versailles.gesica.org
Cabinet secondaire à VELIZY
POSTULATION COUR D'APPEL

VILLEFRANCHE SUR SAONE
SCP DESILETS - ROBBE - ROQUEL
223, rue Charles Germain - BP 237 -
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél. 04 74 09 47 90
Fax : 04 74 09 47 99
e-mail : avocat.desilets@axiojuris.com
http://villefranchesursaone.gesica.org

GESICA
RÉSEAU INTERNATIONAL D'AVOCATS

INTERNATIONAL

ALLEMAGNE

STUTTGART MUNICH FRANCFORT ET BERLIN
HEUSSEN Rechtsanwaltgesellschaft mbH
Friedrichstraße 9 A - 70174 STUTTGART
Tél. 49 711 1876 293
Fax : 49 711 1876 100
e-mail : Jan.Schubert@heussen-law.de
http://stuttgart.gesica.org
Correspondant : Jan F. SCHUBERT

ANGOLA

LUANDA
ABREU & ASSOCIADOS en association avec FBL ADVOGADOS
Tél. (+351) 217 231 800
Fax : (+351) 217 231 899
e-mail : angola@abreuadvogados.com
http://libonne.gesica.org
Correspondant : Guilherme SANTOS SILVA

ARGENTINE

BUENOS AIRES
GORBATO Abogados
Avda. Córdoba 1233, piso 2 -
C1055AAC BUENOS AIRES
Tél. (54-11) 4816-2555
Fax : (54-11) 4816-6957
e-mail : aggorbato@gorbato.com.ar
http://argentine.gesica.org
Correspondant : Alejandro GORBATO

BELGIQUE

BRUXELLES
EVEREST
Avenue Louise 283, boîte 19 -
B-1050 BRUXELLES
Tél. 32 2 640 44 00
32 475 27 97 00
Fax : 32 2 648 99 95
e-mail : bertouille@everest-law.eu
http://bruxelles.gesica.org
Correspondant : Stéphane BERTOUILLE

LIEGE
SC HENRY & MERSCH - CABINET D'AVOCATS
rue des Augustins, 32 -
B-4000 LIEGE
Tél. 32 42 52 21 33
Fax : 32 42 52 72 83
e-mail : avocats@henry-mersch.be
http://liege.gesica.org;www.henry-mersch.be
Correspondant : Yves GODFROID

TOURNAI
AVO4 TOURNAI MOUSCRON
Boulevard Roi Albert, 51 -
B-7500 TOURNAI
Tél. 32 69 53 26 21
Fax : 32 69 21 23 56
e-mail : chevalier.pascal@avo4.be
brotcorne.patricia@avo4.be
x.leclerq@avocat.be
ph.van.besien@avocat.be
http://tournai.gesica.org
Correspondant : Pascal CHEVALIER

CANADA

LÉVIS
KSA
5790, boul. Etienne Dallaire -
Bureau 205 - G6V 8V6 LÉVIS
Tél. 418 838 5500
Fax : 418 838 5518
e-mail : serge.kronstrom@ksavocats.com
http://levis-quebec.gesica.org
Correspondant : Serge KRONSTROM

MONTREAL
Cabinet Hugues LANGLAIS
1470 Peel, bureau B-915 - H3A 1T1 MONTREAL
Tél. 1514 990 2249
Fax : 1514 288 3649
e-mail : hugues@langlais.com
http://langlais.gesica.org
Correspondant : Hugues LANGLAIS

CHILI

SANTIAGO
DALGALARRANDO, ROMERO Y CIA
San Sebastián 2952, piso 7 -
Las Condes - 7550050 SANTIAGO
Tél. (56-2) 383 0000
Fax : (56-2) 383 0010
e-mail : fdalgalarrando@dryc.cl
http://chili.gesica.org
Correspondant : Felipe DALGALARRANDO

CHINE

BEIJING
BROAD & BRIGHT
701 CBD International - Plaza N° 16
Yong'andongli -
Jianguomenwai Avenue -
CHAOYANG - 100022 BEIJING
Tél. 86 (10) 8513 1818 -
86 (10) 8513 1813
Fax : 86 (10) 8513 1919
e-mail : jie_zhong@broadbright.com
http://chine.gesica.org
Correspondant : Jenny ZHONG

SHANGAI
BROAD & BRIGHT
1109 SHANGAI - Times Square Office -
93 Huai Hai Zhong Road -
200021 SHANGAI
Tél. 86 (21) 5386 1618
Fax : 86 (21) 5386 1619
e-mail : jie_zhong@broadbright.com
http://chine.gesica.org
Correspondant : Jenny ZHONG

DANEMARK

COPENHAGUE
ADVOKATERNE AMALIEGADE N° 42
Amaliegade 42 -
DK-1256 COPENHAGUE
Tél. 45 33 11 33 99
Fax : 45 33 32 46 25
e-mail : mg@amalex.com;
pc@amalex.com
http://copenhague.gesica.org
Correspondant : P.R. MEURS-GERKEN

LEAD advokatpartnerselskab
Frederiksholms Kanal 20, st. - DK-1220
COPENHAGUE
Tél. 45 44 45 50 00
Fax : 45 44 45 50 01
e-mail : pc@leaddenmark.com
mf@leaddenmark.com
http://copenhague2.gesica.org/ - www.leaddenmark.com
Correspondant : Patrice CARON
e-mail : russell.beard@laytons.com
http://manchester.gesica.org
www.laytons.com
Correspondant : Déirdre DONNELLON - Will SLATER - Russell BEARD

ESPAGNE

BARCELONE
ECIJA
Av. Diagonal, 458 -
E-08006 BARCELONE
Tél. 34 93 3808255
Fax : 34 93 3808256
e-mail : gnadal@ecija.com
http://barcelona.gesica.org
Correspondant : Gabriel NADAL

MADRID
ECIJA
Plaza Marques de Salamanca n° 3-4 -
E-28006 MADRID
Tél. 34 91 7816160
Fax : 34 91 5783879
e-mail : mmascaro@ecija.com
http://barcelona.gesica.org
Correspondant : Maite MASCARÓ

ETATS-UNIS

NEW YORK
BIERCE & KENERSON, P.C.
420 Lexington Avenue, Suite 2920, at 43rd Street - NEW YORK -
NEW YORK 10170
Tél. 1 212 840 0080
Port. 1 917 882 3300
Fax : 1 212 840 6210
e-mail :
http://newyork.gesica.org
Correspondant : William BIERCE

SAN FRANCISCO
TOUR-SARKISSIAN LAW OFFICES
211 Gough street, Third Floor -
SAN FRANCISCO -
CALIFORNIA 94102
Tél. 1 415 626 7744
Fax : 1 415 626 8189
e-mail : paul@tslo.com
http://sanfrancisco.gesica.org
Correspondant : Paul TOUR-SARKISSIAN

GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG

LUXEMBOURG
THEISEN LAW
3-7, rue Schiller -
L-2519 LUXEMBOURG
Tél. 352 24 68 74
Fax : 352 24 69 74 40
e-mail : mtheisen@theisenlaw.lu
http://luxembourg.gesica.org
Correspondant : Marc THEISEN

PENNING-SCHILTZ-WURTH cabinet d'avocats
18,rue Robert Stümper -
L-2557 LUXEMBOURG
Tél. 352 45 67 27
Fax : 352 45 67 28
e-mail : pierrot.schiltz@psw-avocats.lu
http://luxembourg1.gesica.org
Correspondant : Pierrot SCHILTZ

GRANDE BRETAGNE

GRANDE BRETAGNE
LAYTONS
2 More London Riverside - SE1 2AP
LONDRES SE1 2AP
Tél. 44 20 7842 8000
Fax : 44 20 7842 8080
e-mail : london@laytons.com
http://manchester.gesica.org;
www.laytons.com
Correspondant : Déirdre DONNELLON - Will SLATER - Russel BEARD

HONGRIE

BUDAPEST
GORTVAY, HORVÁTH, MOLNÁR & PARTNERS
Veres Pálné utca 10 -
HU-1053 BUDAPEST
Tél. 36 1 266 8049
Fax : 36 1 317 9807
e-mail : gortvay@t-online.hu
http://budapest.gesica.org
Correspondant : István GORTVAY

ITALIE

BRESCIA
BRESCIA
PICCHI & ASSOCIATI
Via Oberdan 1/a - I 25128 BRESCIA
Tél. 390 303 776 784 -
390 303 772 204
Fax : 390 303 752 802
e-mail : npicchi@lexolution.it
http://brescia.gesica.org
Correspondant : Nicla PICCHI

MILAN
PICCHI & ASSOCIATI
Via Monte di Pietà, 21 -
20121 MILAN
Tél. 39 02 86337245
Fax : 39 02 86337400
e-mail : npicchi@lexolution.it
http://milan.gesica.org
Correspondant : Nicla PICCHI

LIBAN

BEYROUTH
Cabinet HAMADEH & CHARAF
Ras Al Nabeh -
Hamadeh Building -
P.O Box 116-2400 - BEYROUTH
Tél. 961 1 654200 -
961 1 655300
Fax : 961 1 666177
e-mail : info@hchlawfirm.com;nabil.charaf@orange.fr
http://beyrouth.gesica.org
Correspondant : Nabil CHARAF

MOZAMBIQUE

MAPUTO
ABREU & ASSOCIADOS en association avec FERREIRA ROCHA & ASSOCIADOS
Tél. (+351) 217 231 800
Fax : (+351) 217 231 899
e-mail : mozambique@abreuadvogados.com
http://lisbonne.gesica.org
Correspondant : Pedro PAIS DE ALMEIDA

PAYS BAS

UTRECHT
DE GIER & STAM ADVOCATEN
Lucasbolwerk 6 - 3512 EG UTRECHT
Tél. 31 30 230 3010
Fax : 31 30 230 3011
e-mail : louisedegier@degierstam.nl
http://utrecht.gesica.org
Correspondant : Louise de GIER

PORTUGAL

LISBONNE
ABREU & ASSOCIADOS
Av. das Forças Armadas, 125 - 12° andar -
1600-79 LISBONNE
Tél. (+351) 217 231 800
Fax : (+351) 217 231 899
e-mail : guilherme.s.silva@abreuadvogados.com
http://lisbonne.gesica.org
Correspondant : Guilherme SANTOS SILVA

MADEIRA (FUNCHAL)
ABREU & ASSOCIADOS
Tél. (+351) 291 209 900
Fax : (+351) 291 209 920
e-mail : paulo.g.silva@abreuadvogados.com
http://lisbonne.gesica.org
Correspondant : Paulo GOUVEIA E SILVA

PORTO
ABREU & ASSOCIADOS
Rua S. João de Brito 605 E - 4100-455 PORTO
Tél. (+351) 226 056 400
Fax : (+351) 226 001 816
e-mail : rui.p.duarte@abreuadvogados.com
http://lisbonne.gesica.org
Correspondant : Rui PEIXOTO DUARTE

SUISSE

GENEVE
Avocats ADOR & Associés S.A.
44, avenue Krieg - P.O. Box 45 - CH-1211
GENEVE 17
Tél. + 41 22 839 11 11
GSM+ 41 79 200 64 64
Fax : + 41 22 839 11 00
e-mail : thierry.ador@ador-lawyers.ch
http://suisse.gesica.org
Correspondant : Thierry ADOR

TUNISIE

TUNIS
CABINET FA-CONSEILS
34, Place du 7 Novembre 1987 - 1001 TUNIS
Tél. 216 71 12 05 00
Fax : 216 71 35 00 28
e-mail : contact@falaw.tn
http://tunis.gesica.org
Correspondant : Noureddine FERCHIOU

TURQUIE

ISTANBUL
INLAWCO
Büyükdere Cad Kasap Sok Gamze
19 Floor 8 - ESENTEPE - 34394 ISTANBUL
Tél. 90 212 288 6333
Fax : 90 212 288 6334
e-mail : ozgur@inlawco.com
http://inlawco.gesica.org
Correspondant : Ozgur ASIK

WWW.GESICA.ORG